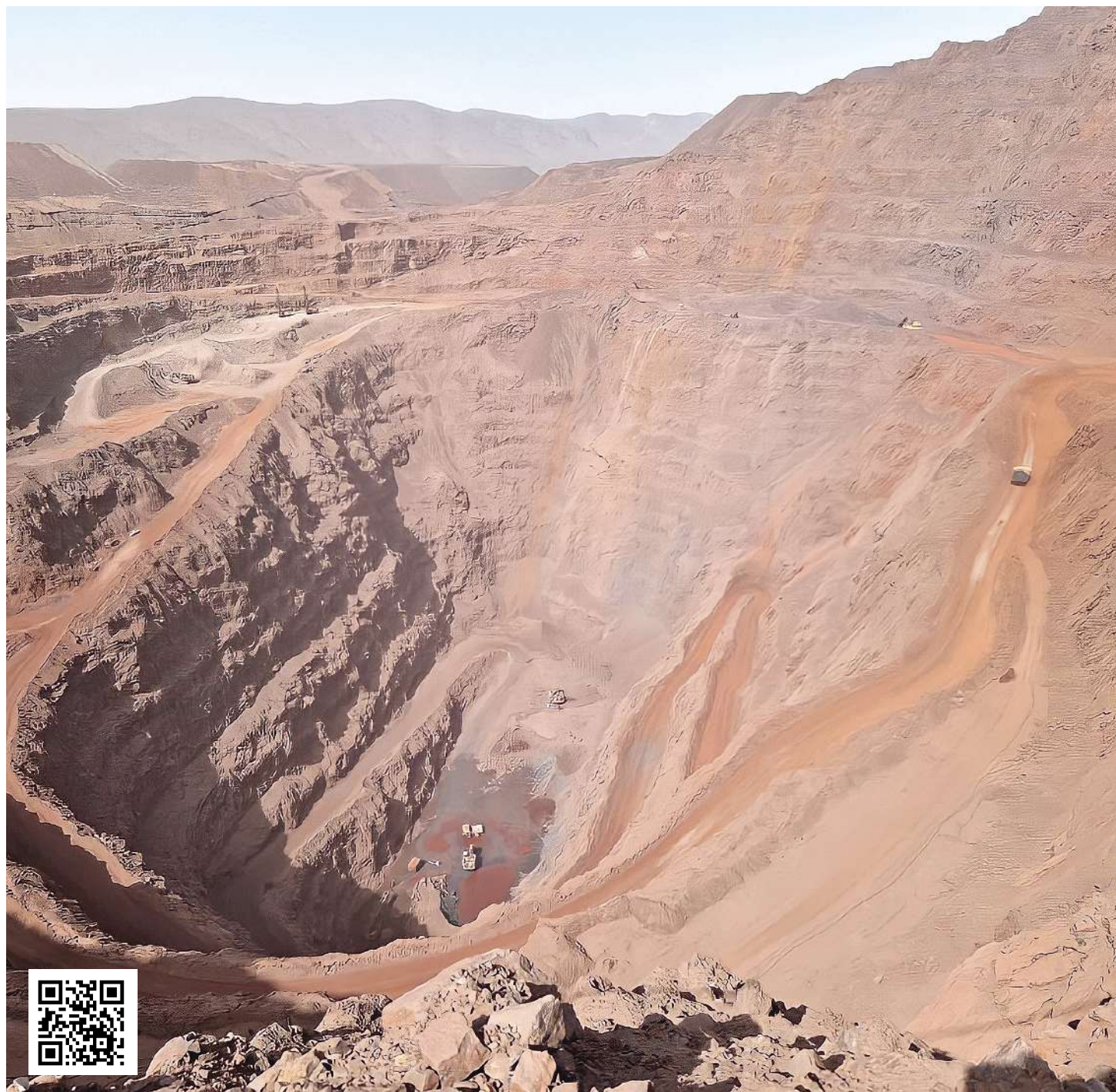


PROJET DE LOI SUR LES MINES

Un levier pour attirer les investissements

Le gouvernement mise sur la nouvelle loi sur les mines, en cours d'élaboration, pour dynamiser le secteur et attirer de nouveaux investissements, notamment étrangers, afin de permettre une exploitation à grande échelle des gisements miniers à travers le pays. En effet, le projet de loi régissant les activités minières constitue un levier essentiel pour dynamiser le secteur et favoriser des partenariats nationaux et internationaux, a affirmé la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Énergie, chargée des Mines, Mme Karima Tafer. P 3



RENTÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SESSION FÉVRIER)

De nouvelles spécialités introduites

La formation professionnelle en Algérie entre dans une phase déterminante, visant à répondre de manière plus adéquate aux besoins croissants du marché de l'emploi. Ce dimanche, depuis Blida, le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine El-Mahdi Oualid, a lancé officiellement la session de février 2025, marquée par l'introduction de nouvelles filières stratégiques. Parmi ces filières, la maintenance aéronautique et la gestion aéroportuaire viennent compléter une offre de formation en constante évolution pour s'adapter aux mutations économiques et technologiques du pays. P 2

INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE TRAVAIL 24H/24 DANS LES PORTS ÉCONOMIQUES

Le ministre insiste sur le respect de la directive avant fin février

Dans le cadre de l'engagement à mettre en œuvre les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à instaurer un système de travail (24/24 heures) et (7/7 jours) dans les ports économiques, le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a présidé hier une réunion de coordination sur l'avancement de l'application de cette directive dans les établissements portuaires, dans les délais impartis. P 3

LE PRÉSIDENT DE L'UAR L'A AFFIRMÉ « L'année 2025 sera celle de la qualité de services des assurances »

Le président de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) et également président-directeur général de la Société algérienne d'assurance (SAA), Youcef Benmicia, a affirmé, depuis Ghardaïa, que « l'année 2025 sera l'année de la qualité de services dans le domaine des assurances ». P 5

CNEP-BANQUE

**Lancement
d'un plan d'épargne
«PRO-INVEST»** P 2

NATIONALISATION DES HYDROCARBURES

**Une célébration
tournée vers l'avenir** P 3

PROCÉDURES DOUANIÈRES
APPLICABLES AUX VOYAGEURS

**Les Douanes algériennes
apportent des précisions** P 4

LE MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE DE LA
CONNAISSANCE L'A
SOULIGNÉ :

« L'innovation n'est
plus un choix, mais
une nécessité »

Par M A.

L'innovation est désormais une nécessité incontournable pour le développement économique de l'Algérie. C'est le message principal qu'a transmis le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-ups et des Micro-entreprises, Nourredine Ouadah, lors de la cérémonie de distinction des lauréats du Hackathon "Innovation Algeria Horizon 2027". Organisé par le Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST), cet événement a mis en lumière 15 projets novateurs dans des secteurs clés tels que l'énergie, la santé, l'industrie agroalimentaire et la numérisation. Lors de son intervention, le ministre a insisté sur le fait que l'innovation n'est plus une option, mais s'impose comme un levier essentiel pour dynamiser l'économie nationale. Selon lui, l'Algérie doit impérativement exploiter le potentiel de la recherche scientifique et des nouvelles technologies pour renforcer la compétitivité de ses entreprises et favoriser l'émergence d'un tissu économique fondé sur la connaissance. « Les entreprises doivent s'ouvrir aux compétences nationales et exploiter les opportunités offertes par la recherche et l'innovation pour répondre aux défis industriels », a-t-il affirmé. Il a ajouté que des mécanismes juridiques et financiers sont désormais mis en place pour accompagner cette transition, avec l'objectif de créer un écosystème favorable à l'essor des start-ups et des micro-entreprises, lesquelles joueront un rôle central dans l'amélioration de la productivité et la réduction de la dépendance aux importations. L'événement organisé par le CNRST s'inscrit parfaitement dans cette dynamique, en encourageant l'émergence de solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques des entreprises nationales. Ces hackathons, qui ont débuté en décembre 2024, ont mobilisé des jeunes talents, des experts et des industriels pour développer des projets concrets capables de répondre aux défis des secteurs économiques stratégiques. Le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, a également souligné l'importance de ces initiatives pour renforcer les capacités des entreprises, notamment par l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche scientifique. Il a évoqué, entre autres, la préparation de guides stratégiques destinés à orienter les investissements industriels, tels que le guide des intrants, le guide des déchets industriels et le guide du parc technologique national. Conscient du rôle déterminant de l'innovation dans la transformation économique du pays, le gouvernement algérien s'est fixé un objectif ambitieux : atteindre 20 000 start-ups d'ici 2029. Pour y parvenir, plusieurs actions ont déjà été mises en place, notamment le renforcement des mécanismes de financement, la facilitation des partenariats public-privé et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la recherche et le développement technologique.

RENTRÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SESSION FÉVRIER)

De nouvelles spécialités introduites

La formation professionnelle en Algérie entre dans une phase déterminante, visant à répondre de manière plus adéquate aux besoins croissants du marché de l'emploi. Ce dimanche, depuis Blida, le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine El-Mahdi Oualid, a lancé officiellement la session de février 2025, marquée par l'introduction de nouvelles filières stratégiques. Parmi ces filières, la maintenance aéronautique et la gestion aéroportuaire viennent compléter une offre de formation en constante évolution pour s'adapter aux mutations économiques et technologiques du pays.

Par Mourad A.

Avec 426 spécialités proposées cette année, la formation professionnelle s'inscrit dans une dynamique de réponse aux besoins réels du marché du travail. L'intégration des domaines liés à l'aéronautique et à la gestion aéroportuaire reflète clairement la volonté gouvernementale de doter le pays d'une main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs à fort potentiel de développement. « Notre priorité est d'adapter l'offre de formation aux exigences réelles du marché de l'emploi. Ces nouvelles spécialités permettront à nos jeunes de se positionner sur des métiers porteurs tout en répondant aux attentes des entreprises », a déclaré le ministre. Cette initiative s'inscrit dans une réforme plus large visant à moderniser l'ensemble du secteur. L'une des premières avancées de cette réforme est la digitalisation des processus d'inscription. Pour la première fois, les inscriptions ont été entièrement dématérialisées via la plateforme « Takwin.dz », permettant à 251.000 jeunes de choisir leur formation sans avoir à se déplacer. Cette mesure illustre une volonté forte d'améliorer l'accessibilité et la transparence du système.

L'introduction de nouvelles spécialités repose sur une analyse approfondie des tendances du marché de l'emploi, notamment grâce à l'interopérabilité récemment établie avec l'Agence nationale de l'emploi (ANEM). Ce partenariat permet d'identifier les secteurs où la demande en main-d'œuvre est forte et d'ajuster l'offre de formation en conséquence. La maintenance aéronautique, par exemple, s'impose comme un domaine en plein essor, soutenu par l'expansion du transport aérien en Algérie et les besoins croissants en techniciens qualifiés. De même, la gestion aéroportuaire devient un enjeu stratégique pour accompagner le développement des infrastructures aéroportuaires du pays. « Nous voulons offrir aux jeunes des formations qui garantissent une véritable employabilité et qui contribuent à la dynamique économique nationale », a insisté Yacine El-Mahdi Oualid. Par ailleurs, cette session marque également un recentrage sur les filières porteuses. Le ministère a pris la décision de réduire progressivement les formations jugées saturées ou offrant peu de débouchés professionnels, afin de garantir une meilleure insertion des diplômés dans le monde du travail. Au-delà de l'adéquation formation-emploi,

l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement reste une priorité. Le ministère mise sur le développement des centres d'excellence et l'adoption de normes internationales pour élever le niveau de la formation. À cet égard, plusieurs établissements s'orientent vers la certification ISO 20001, garantissant des standards de qualité élevés. Dans cette optique, la formation professionnelle ne se limite plus à un simple tremplin pour l'emploi ; elle ambitionne désormais de devenir un choix stratégique pour les jeunes. « Nous voulons changer la perception de la formation professionnelle : elle ne doit plus être vue comme une voie de dernier recours, mais comme une véritable opportunité d'avenir », a souligné le ministre. La mise en place progressive du baccalauréat professionnel s'inscrit parfaitement dans cette vision, visant à renforcer l'attractivité et la reconnaissance de ces formations. Grâce à ces nouvelles orientations, la formation professionnelle en Algérie s'affirme comme un levier essentiel pour le développement économique et social. Elle offre aux jeunes des compétences adaptées aux réalités du marché tout en préparant le pays à relever les défis industriels et technologiques de demain.

CNEP-BANQUE

Lancement d'un plan d'épargne «PRO-INVEST»

R E.

La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (Cnep-Banque) a annoncé, dimanche dans un communiqué, le lancement d'un plan d'épargne "PRO-INVEST", destiné aux professionnels, leur permettant de financer leurs projets d'investissement tout en bénéficiant d'une épargne rémunérée. "Accessible à tous les professionnels, qu'ils soient déjà en activité ou en phase de lancement", ce dispositif propose "une solution en deux étapes combinant épargne progressive et financement avantageux". "La première phase, d'une durée de 60 mois renouvelables, permet aux souscripteurs de constituer une épargne rémunérée grâce à des versements réguliers ou ponctuels, à partir de 10 000 DA

par mois. Cette épargne est exonérée de frais de gestion et offre une grande flexibilité dans les modalités de dépôt des fonds", précise-t-on de même source, A l'issue de cette période, les souscripteurs "peuvent accéder à un financement privilégié pour réaliser leurs projets professionnels". Ce financement couvre divers investissements nécessaires, tels que l'acquisition d'équipements, l'achat ou l'aménagement de locaux, ainsi que le renforcement du fonds de roulement. Le montant des prêts varie en fonction du secteur d'activité, pouvant atteindre 50 millions DA pour les professionnels de santé et 15 millions DA pour les autres secteurs. "PRO-INVEST" offre des conditions de financement attractives avec un taux d'intérêt réduit de 0,25 % par rapport aux conditions standards,

l'exonération des frais de gestion et une durée de remboursement flexible, allant de 3 à 10 ans. De plus, des facilités supplémentaires sont proposées, telles que la possibilité de différer le remboursement et d'allonger la période d'utilisation du crédit", selon la banque. Pour souscrire à "PRO-INVEST", il suffit de se rendre dans une agence CNEP-Banque avec les documents requis, notamment une preuve d'autorisation d'exercice professionnel et des justificatifs financiers. A travers cette "nouvelle opportunité", La CNEP-Banque "enrichit son offre dédiée aux entrepreneurs et réaffirme son engagement auprès des entrepreneurs en leur offrant une solution performante et adaptée à leurs besoins, pour soutenir le développement et la pérennité de leur activité", ajoute la CNEP.

Quotidien économique

Les Enjeux
Eco

Édité par la
SARL

Les enjeux Eco
Tel: 06 98165554

Gérant
Belmihoub
Abdelaziz

Directeur de
publication
Radji Zahir

Siège social
03,Rue Ali Boumendjel
Square Port Said , Casbah
email: lesenjeuxeco@gmail.com

ccb : BDL 005
001700000003889 09

Impression
Centre : SIA

Distribution
Centre:
les enjeux Eco

«Pour votre publicité, s'adresser à : L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 - 020 05 13 45 - 020 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
Programation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ovargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

PROJET DE LOI SUR LES MINES

Un levier pour attirer les investissements

Le gouvernement mise sur la nouvelle loi sur les mines, en cours d'élaboration, pour dynamiser le secteur et attirer de nouveaux investissements, notamment étrangers, afin de permettre une exploitation à grande échelle des gisements miniers à travers le pays.

Par Sirine R

En effet, le projet de loi régissant les activités minières constituait un levier essentiel pour dynamiser le secteur et favoriser des partenariats nationaux et internationaux, a affirmé la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Mme Karima Tafer. Elle a souligné, lors de l'ouverture de la 3e édition du Salon international du fer, de l'acier et des produits miniers (Metal, Steel and Mining Algeria Expo 2025), que cette nouvelle législation, en parallèle de la loi sur l'investissement, offrirait plusieurs avantages en matière de transfert de technologies, de concrétisation de projets d'investissement et de développement du secteur.

A souligner que le projet de loi régissant les activités minières, approuvé le mois courant en Conseil des ministres, présidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, après large consultation, est un texte "capital" pour dynamiser le secteur minier algérien en garantissant la transparence et un climat favorable aux investisseurs, dans le strict respect des normes écologiques.

Ce projet de texte, adopté après

avoir été enrichi et complété en tenant compte des orientations formulées par le président de la République, s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation du secteur des mines, en misant sur trois axes majeurs : l'attractivité pour les investisseurs, le respect des normes écologiques et la préservation des ressources pour les générations futures. Après son adoption par le Conseil des ministres, le projet de loi sera soumis aux deux chambres du Parlement pour débat et examen. Son entrée en vigueur devrait marquer un tournant pour l'Algérie, qui ambitionne d'être un acteur minier majeur et d'attirer des investissements potentiels tout en protégeant son patrimoine minier. S'agissant de l'évènement, Mme Tafer a indiqué que «ce salon, en phase avec les orientations économiques du pays, constitue un espace de coopération privilégié entre les opérateurs et professionnels du domaine», mettant en avant la participation notable d'exposants venus de Chine, d'Inde, de Russie, de Turquie et de Tunisie.

Elle a également mis l'accent sur les projets structurants en cours de réalisation dans le secteur minier, notamment le mégaprojet du phosphate intégré de Tébessa, le

projet du gisement de Gara Djebilet et l'exploitation du plomb-zinc à Oued Amizour. Mme Tafer a souligné que des moyens importants étaient mobilisés pour le développement du secteur et la diversification de l'économie nationale.

Le 3e Salon international du fer, de l'acier et des produits miniers, qui se tient du 23 au 26 février au Palais des expositions, a été inauguré en présence des ambassadeurs d'Inde, d'Espagne et d'Afrique du Sud. L'évènement rassemble près de 70 entreprises algériennes et 120 sociétés étrangères, issues notamment de cinq pays, avec la Chine comme invitée d'honneur, selon les organisateurs qui s'attendent à accueillir près de 5.000 visiteurs professionnels. Le programme prévoit également des ateliers interactifs et des rencontres destinées à favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les participants.

La précédente édition du Salon a eu lieu en mars 2024, avec la participation de 100 exposants d'Algérie et de pays étrangers, dont la Russie, invitée d'honneur. L'évènement a permis de conclure des accords entre des entreprises et des opérateurs du secteur du fer, de l'acier et des produits miniers.

INSTAURATION D'UN SYSTÈME DE TRAVAIL 24H/24 DANS LES PORTS ÉCONOMIQUES

Le ministre insiste sur le respect de la directive avant fin février

Par S R.

Dans le cadre de l'engagement à mettre en œuvre les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à instaurer un système de travail (24/24 heures) et (7/7 jours) dans les ports économiques, le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a présidé hier une réunion de coordination sur l'avancement de l'application de cette directive dans les établissements portuaires, dans les délais impartis.

Selon un communiqué du ministère, étaient présents lors de cette réunion des cadres du ministère, le président directeur général du groupe des services portuaires (SERPORT), ainsi que les directeurs des établissements portuaires et des directeurs des transports des ports économiques.

Les mesures et actions prises pour appliquer ce système ont été abordées et discutées, y compris le renforcement des ressources humaines, des équipements et des systèmes de surveillance modernes afin de garantir le bon déroulement des opérations portuaires avec une efficacité maximale. Le ministre a souligné la nécessité de respecter rigoureusement cette directive avant la fin du mois de février en cours, appelant à travailler dans un esprit d'équipe, à intensifier les efforts, et à exploiter toutes les ressources disponibles, y compris pendant les jours fériés, afin d'assurer la continuité et la durabilité du travail à un rythme constant dans les ports économiques de Djendjen, Alger, Bejaïa, Annaba, Oran et Mostaganem. Saïd Sayoud a également insisté sur la nécessité d'accélérer le traitement des navires, en coordination avec tous les opérateurs et acteurs des ports. Des instructions fermes ont ainsi été données aux directeurs des transports et aux responsables des établissements portuaires pour suivre quotidiennement l'application de ces mesures et soumettre un rapport d'évaluation détaillé à la fin de chaque semaine aux services de l'administration centrale. Enfin, le ministre a indiqué que ce système contribuera de manière significative au renforcement du commerce, au développement de l'économie nationale et à la réalisation des objectifs escomptés.

NATIONALISATION DES HYDROCARBURES

Une célébration tournée vers l'avenir

Par Réda Hadi

Le 24 février 1971 marque en effet un tournant décisif pour l'Algérie qui affirme alors son contrôle total sur ses ressources pétrolières et l'ensemble de ses richesses souterraines, les mettant au service de son développement économique. La nationalisation des hydrocarbures (24 février 1971), qui a été précédée de la nationalisation des mines et des banques, a été une étape charnière dans l'histoire du pays. Les défis sociaux et économiques de taille auxquels l'Algérie s'est heurtée à l'indépendance, ont été relevés grâce à la mobilisation de tout le peuple, et à une politique volontariste.

Cette date symbolique reste profondément ancrée dans la mémoire collective, car elle a façonné pendant des décennies l'orientation souverainiste de l'économie nationale. Le recouvrement de la souveraineté nationale sur les ressources du sol et du sous-sol a été un acte politique de premier plan. La prise en charge par l'Etat algérien du secteur énergétique, de l'amont à l'aval, a per-

mis de réaliser des investissements gigantesques destinés au développement des capacités de production et d'exportation des hydrocarbures. Depuis la nationalisation, Sonatrach a développé des gisements majeurs, notamment à Hassi Messaoud, Hassi R'mel et In Amenas, qui sont aujourd'hui la fierté de l'Algérie.

La nationalisation mettait fin au système des contrats de concession qui prévalaient dans les relations entre compagnies internationales et pays producteurs et qui réduisaient le rôle de ces derniers au seul prélèvement des royalties et des impôts pétroliers, les excluant de toute gestion de leur domaine minier.

Le grand acquis pour l'Algérie de cette décision stratégique prise par le défunt président Houari Boumediène c'est le nouveau rôle assigné à la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach, créée en 1963 avec l'indépendance algérienne.

Le secteur de l'énergie est le cœur de l'économie nationale depuis l'indépendance, et Sonatrach a su, avec des in-

vestissements dont l'expansion des infrastructures gazières et pétrolières, l'arrêt des importations de produits raffinés et l'essor des énergies renouvelables, devenir un partenaire inaliénable sur les marchés internationaux.

Toutefois, alors que le monde évolue vers une énergie plus durable et moins carbonée. Le défi auquel Sonatrach doit faire face est justement de replacer la stratégie de Sonatrach au sein du nouveau défi de la transition énergétique mondiale dont le défi écologique, devant revoir le modèle de consommation énergétique qui se dessine entre 2023/2025/2030 avec le développement des énergies renouvelables, de l'hydrogène vert et s'orienter vers l'efficacité énergétique.

Pour Sonatrach, il s'agit d'honorer le passé tout en bâtissant l'avenir. Le prochain chapitre de l'histoire énergétique de l'Algérie devra être synonyme d'adaptation, de durabilité et d'ambition stratégique : faire de l'énergie un moteur de développement et de prospérité durable pour les générations à venir. L'avenir repose sur la diversifica-

tion, l'innovation technologique et l'intelligence artificielle. En capitalisant sur son expertise dans les hydrocarbures, l'Algérie peut accélérer le développement de ses projets solaires et éoliens, se positionner sur les filières nucléaire et hydrogène decarboné, et moderniser ses politiques énergétiques pour attirer des investissements durables. Les partenariats en cours de négociation avec des acteurs internationaux et des institutions de recherche, s'ils sont concrétisés rapidement, joueront un rôle clé dans cette transformation.

Cela permettrait au pays non seulement de préserver son statut de puissance énergétique, mais aussi d'accéder au rang de leader dans l'économie émergente des énergies propres. En cette date de commémoration, il faut savoir rendre hommage à tous ces jeunes techniciens et ingénieurs fraîchement diplômés et qui ont réussi à faire front à ces défis les plus extrêmes et prouver qu'ils peuvent être relevés même avec des moyens aussi modestes.

LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un financement de
687 millions de
dollars approuvé
par le FVC

Le Fonds vert pour le climat (FVC) a annoncé l'approbation d'un financement de plus de 686,8 millions de dollars pour soutenir les pays en développement dans leur lutte contre le changement climatique. Lors d'une réunion de son conseil d'administration cette semaine, l'institution basée à Séoul a précisé que cet investissement permettrait d'attirer des partenaires financiers supplémentaires et de mobiliser environ 1,5 milliard de dollars pour 11 projets répartis dans 42 pays. Ces initiatives devraient bénéficier à quelque 115 millions de personnes. Parmi les projets financés figurent le renforcement de la résilience des forêts en Serbie et l'amélioration de l'adaptation des communautés vulnérables au Togo face aux changements climatiques. Le portefeuille global du FVC atteint désormais près de 17 milliards de dollars, dont une grande partie sous forme de subventions. Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé d'établir une présence régionale afin de rapprocher le Fonds des pays bénéficiaires et d'accroître l'efficacité de ses interventions. "Si l'action climatique est locale, alors le Fonds vert pour le climat doit également l'être. Il ne doit pas être seulement une source de financement, mais aussi un partenaire actif sur le terrain", a souligné Mafalda Duarte, directrice exécutive du FVC. Le Fonds vert pour le climat (FVC) est le plus grand fonds au monde pour aider les pays en développement à faire face aux impacts du changement climatique. Les investissements du Fonds se répartissent principalement en Afrique (38 %), en Amérique latine et dans les Caraïbes (32 %), en Asie-Pacifique (27 %), ainsi qu'en Europe de l'Est, en Asie centrale et au Moyen-Orient (3 %).

ETUSA

Ouverture d’une nouvelle ligne
Meftah-Tafourah

L'Etablissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) a annoncé, dans un communiqué, l'ouverture dès ce dimanche d'une nouvelle ligne reliant la commune de Meftah (Blida) à la station de Tafourah (Alger). La nouvelle ligne 521 reliera la commune de Meftah (Blida) à la station 2 Mai (Tafourah) en

passant par Souakria, précise l'ETUSA. Concernant les horaires de cette ligne, le premier bus démarre à 5h30 et le dernier départ de Tafourah est prévu à 17h. L'ETUSA a souligné que l'ouverture de cette ligne "intervient en réponse aux sollicitations des habitants de Meftah et par souci d'offrir les meilleurs services à ses clients".

Dernière composition de DZAIRINDEX

Libellé de la valeur	Code	Ouverture	Clôture	Var %	Ecart Mensuel %	Ecart Annuel %	per	Rend Net %	Volume transigé	Valeur transigée DA
ALLIANCE ASSURANCES	ALL	420,00	NC	0,00	0,34	-1,19	8,10	7,14	0	0,00
BIOPHARM	BIO	2 391,00	NC	0,00	0,46	3,37	7,17	7,53	0	0,00
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE	CPA	2 250,00	2270,00	0,89	0,15	-0,37	11,94	5,51	65793	149 350 110,00
EGH EL AURASSI	AUR	400,00	NC	0,00	0,00	-2,05	5,06	-	0	0,00
SAIDAL	SAI	404,00	NC	0,00	-0,19	-9,81	2,03	-	0	0,00

PROCÉDURES DOUANIÈRES APPLICABLES AUX VOYAGEURS

Les Douanes algériennes
apportent des précisions

La Direction générale des Douanes (DGD) a apporté, samedi dans un communiqué, des précisions concernant les procédures douanières applicables aux voyageurs, affirmant que les procédures en vigueur incluaient tous les voyages à destination et en provenance de l'Algérie pour garantir le respect des lois et réglementations douanières en vigueur et éviter toute ambiguïté ou infraction lors de l'entrée ou de la sortie du territoire national. "A la lumière des informations relayées récemment sur un site électronique concernant la mise en place de nouvelles mesures appliquées par les Douanes algériennes pour l'entrée des véhicules et le transport de bagages sur l'une des lignes

maritimes, la DGD tient à clarifier que ces mesures ne sont pas nouvelles, mais qu'il s'agit d'un rappel des procédures en vigueur visant à garantir le respect des lois et réglementations douanières en vigueur afin d'éviter toute ambiguïté ou infraction lors de l'entrée ou de la sortie du territoire national", lit-on dans le communiqué. "Ces mesures ne se limitent pas à une ligne maritime spécifique, mais s'appliquent à tous les voyages à destination et en provenance de l'Algérie, que ce soit par voie maritime ou terrestre", précise la même source. A ce propos, la DGD souligne que ces mesures visent à "organiser la circulation des personnes et des biens via les frontières conformément aux lois, tout en

assurant le respect des réglementations interdisant tout dépassement lié au transport illégal de marchandises". Dans le même sillage, les Douanes algériennes invitent l'ensemble des voyageurs et des citoyens à "vérifier les informations douanières via les canaux de communication officiels, afin d'éviter tout malentendu pouvant résulter de la diffusion d'informations inexacts provenant de sources non officielles". A cet effet, la DGD rappelle le site web: www.douane.gov.dz, l'adresse email : dinf@douane.gov.dz, le numéro vert : 1023, les lignes téléphoniques directes : 023.50.11.76/99 et la page Facebook: douane.dgd.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MATHÉMATIQUES

Cérémonie de clôture du premier "Hackathon"

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari a présidé, samedi, la cérémonie de clôture du premier Hackathon national (Mathurance), à l'Ecole nationale supérieure de mathématiques (ENSM), au Pôle scientifique et technologique "chahid Abdelhafid Ihaddaden" à Sidi Abdallah (Alger), et qui a été couronné par la victoire de trois équipes. Dans son allocution à cette occasion, M. Baddari a affirmé que cet événement représentait "un saut qualitatif pour l'université", précisant que "le Hackathon est devenu une nouvelle technologie s'inscrivant désormais parmi les activités estudiantines, en tant que nouvelle innovation qui rapproche l'étudiant de l'environnement socioéconomique, en renforçant ses capacités techniques et en l'encourageant à innover pour trouver des solutions aux problèmes concrets". Pour le ministre, l'organisation de ce Hackathon "a permis aux étudiants en mathématiques à l'échelle nationale, de collaborer en vue de trouver des solutions aux risques financiers auxquels font face les compagnies d'assurance algériennes". Cela contribue, a-t-il dit, "à démocratiser

le Hackathon, à développer les capacités d'innovation chez les étudiants, à trouver des solutions et à développer le rôle économique de l'université, à travers des solutions scientifiques aux problèmes économiques soulevés". A cette occasion, le ministre a réitéré le soutien du secteur concernant "la présence des étudiants au niveau des marchés nationaux et la création de leur start-up, dont celles actives dans le domaine des assurances". Cet "Hackathon" est une compétition dédiée aux assurances portant sur le calcul des réserves techniques pour la gestion des risques financiers. Cet événement,

une première en Algérie, s'est déroulé sur 3 jours et a rassemblé plus de 200 participants parmi les étudiants des différents établissements de l'enseignement supérieur, ainsi que des spécialistes des compagnies d'assurance nationales. De son côté, le directeur de l'ENSM, Ahmed Medeghri, a salué cette opportunité offerte aux étudiants de mathématiques, estimant qu'elle "contribue à leur formation et soutient l'innovation". En marge de cet événement, des accords de coopération et de partenariat ont été signés entre l'ENSM et des sociétés actives dans le domaine des assurances.

Mercuriale

وزارة التجارة الداخلية وضبط السوق الوطنية
MINISTÈRE DU COMMERCE INTERIEUR
ET DE LA REGULATION DU MARCHÉ NATIONAL

وزارة الفلاحة، التنمية الريفية والصيد البحري
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPEMENT RURAL ET DE LA PECHE

عرض أسعار البيع بالتجزئة للمواد الفلاحية واسعة الاستهلاك ليوم 23 فيفري 2025
Mercuriale des prix des produits agricoles de large consommation, date: 23 Février 2025

Prix du détail ¹			أسعار التجزئة			
DA / Kg			دج / كلف			
Produits		معدل	أعلى	أدنى	المنتجات	
		Moyenne	Maximum	Minimum		
Légumes frais	Pomme de terre	78	91	64	البطاطا	خضـر طازجة
	Tomate	91	105	76	الطماطم	
	Oignon sec	51	58	44	البصل الجاف	
	Ail sec	624	695	553	الثوم الجاف	
	Carotte	66	75	58	الجزر	
	Navet	76	86	66	لفت	
	Choux fleur	66	75	58	فربيط	
	Choux	80	88	71	الكرنب	
	Courgette	121	135	107	الكوسة	
	Haricot vert	387	410	364	الفاصولياء الخضراء	
Laitue	95	106	83	الفـس		
Fruits frais	Mandarine	120	150	90	المندرين	فواكه طازجة
	Orange	100	130	70	البرتقال	
	Citron	110	135	85	الليمون	
	Pomme locale	427	543	310	التفاح المحلي	
	Datte	531	646	416	التمر	
	Banane	475	490	459	الموز	
Produits d'origine animale	Viande bovine locale	1752	1878	1626	لحم البقر المحلي	المنتجات ذات الأصل الحيواني
	Poulet de chair	390	401	379	الدجاج	
	Œufs (Unité)	17	18	16	البيض (وحدة)	
	Lait de vache (Litre)	97	102	92	حليب البقر (لتر)	

LE PRÉSIDENT DE L’UAR L’A AFFIRMÉ

«L’année 2025 sera celle de la qualité de services des assurances»

Le président de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) et également Président directeur général de la Société algérienne d'assurance (SAA), Youcef Benmicia, a affirmé, depuis Ghardaia, que «l'année 2025 sera l'année de la qualité de services dans le domaine des assurances».

Synthèse R.E.

S'exprimant en marge d'une journée d'étude sur les assurances multirisques comme solutions pour sécuriser les opérateurs économiques, M. Benmicia a indiqué qu'avec la révision et la modification de la loi relative aux assurances, cette dernière contribuera à renforcer l'adaptation et la gouvernance des compagnies d'assurances mais aussi le rôle des organes de contrôle, tout en améliorant la qualité des prestations fournies aux clients.

«A travers l'adoption de cette loi, nous pouvons diversifier nos produits et systèmes d'assurances, à travers non seulement l'inclusion financière mais aussi avec une prise en charge de nouveaux risques, notamment ceux liés aux changements climatiques et aux risques majeurs et l'accélération et la généralisation de la cadence de la numérisation», a-t-il soutenu.

L'objectif est de se mettre au diapason avec la dynamique économique que connaît le pays et de réaliser de nouveaux "bonds" qualitatifs, a-t-il souligné. Abordant l'objectif de cette rencontre dans la wilaya de Ghardaia, le PDG de la SAA a relevé que le but est de propager et inculquer la culture de l'assurance contre les risques auprès de l'ensemble des acteurs



et opérateurs économiques. Les experts en assurances et intervenants à cette journée d'information ont réaffirmé la nécessité pour les compagnies d'assurance de s'adapter aux mutations économiques en cours, aux changements et risques cybernétiques et aux technologies modernes, et ce afin d'améliorer les programmes d'assurance proposés.

Plusieurs intervenants ont mis en avant la nécessité d'améliorer les offres d'assurance et d'opérer un changement dans le rôle des souscripteurs à l'assurance, en leur attribuant de nouveaux engagements, et ce afin de développer des mécanismes efficaces de prévention et de flexibilité.

Organisée par la SAA en collaboration avec l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), cette journée de sensibilisation et d'information sur l'assurance multirisques s'inscrit dans le cadre du développement d'offres d'assurances, tel que l'assurance agricole contre les risques climatiques. La rencontre est la première étape d'une large campagne de communication et de sensibilisation des partenaires économiques et producteurs de la région quant aux avantages de l'assurance multirisques. Selon les données fournies, l'Algérie compte 25 compagnies d'assurances (privées, étatiques et étrangères), a-t-on fait savoir.

PÉNÉTRANTE
AUTOROUTIÈRE DJEN DJEN-
EL EULMA

Réception "fin juin
prochain" d'un
tronçon de 7 km

Sept kilomètres (7) de la pénétrante autoroutière port de Djen Djen (Jijel) - El Eulma (Sétif) seront réceptionnés "à la fin du mois de juin prochain", apprend-on dimanche auprès des services de la wilaya. La même source a précisé qu'au cours de son inspection régulière du projet effectuée à la fin de la semaine passée, le wali, Ahmed Meguelati, a affirmé que "le travail est en cours pour réceptionner un nouveau tronçon de 7 km de cette pénétrante vers la fin du mois de juin prochain qui s'ajoutera au tronçon de 13 km mis en service janvier passé". Selon la même source, le chef de l'exécutif local a précisé au cours de la même visite que ce tronçon qui s'étend du point kilométrique PK 13 dans la commune de Kaous au PK 20 dans la commune de Texenna est facile et peut être réceptionné et mis en service dans quelques mois, comparativement au tronçon lui succédant du PK 21 au PK 24 situé dans un relief difficile qui "requiert une révision de certaines de ses parties pour trouver des solutions meilleures en termes de coût et de temps". Le wali a donné, selon la même source, des instructions aux responsables du conglomerat en charge des travaux de réalisation pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels incluant engins et camions pour rattraper le retard dû aux intempéries. Selon la même source, une cellule technique a été constituée pour suivre l'opération d'acquisition des équipements spéciaux pour les deux tunnels Nord et Sud prévus dans ce projet, notamment avec "l'avancement notable" des travaux de réalisation du tunnel Sud. La pénétrante autoroutière Djen Djen (Jijel)-El Eulma (Sétif) s'étend sur 110 km dont 45 km dans la wilaya de Jijel, 15 km dans la wilaya de Mila et 50 km dans la wilaya de Sétif. Au cours de janvier passé, 27 km dont 13 km à Jijel et 14 km à Sétif ont été mis en service.

DISTRIBUTION DE LUNETTES MÉDICALES À DES ÉCOLIERS PAR LE CREA

14 wilayas ont bénéficié de l'initiative

Quatorze (14) wilayas du pays ont bénéficié de l'initiative de distribution de lunettes médicales à des écoliers, initiée par le Conseil du renouveau économique algérien (CREA), a déclaré, dimanche à Blida, son président, Kamel Moula. L'initiative

"Vision adaptée", visant à offrir des lunettes de vue à des écoliers a profité, depuis son lancement le 14 janvier dernier, à 14 wilayas du pays, dont Djelfa, Touggourt, Ghardaïa, Bordj Bou Arreridj, Sétif, et Constantine, entre autres, a indiqué M. Moula, dans une déclara-

tion à la presse lors de la clôture de cette opération à Blida, à la faveur d'une cérémonie tenue au siège de l'association caritative "Kafil El Yatim". Cette opération a été réalisée grâce à une entreprise locale qui s'est chargée de la fabrication de ces lunettes médi-

cales "auparavant importées à des prix exorbitants", a-t-il souligné, avant de s'engager à renouveler cette initiative, l'année prochaine, au profit de 14 autres wilayas du pays. Le président de l'association caritative "Kafil El Yatim", Ali Chaouati, a salué l'initiative du

CREA, ayant permis à près de 100 écoliers myopes inscrits sur les listes de l'association de bénéficier de lunettes médicales. "L'opération nous a permis de découvrir des cas de nombreux enfants atteints de myopie", a-t-il relevé.

FONCIER AGRICOLE

Appel à l’actualisation de la loi 83-18

Par R.E.

Les participants à une journée d'études organisée samedi dans la wilaya d'Illizi sur "La propriété foncière agricole par la mise en valeur, en vertu de la loi 83-18 du 13 août 1983", ont appelé à la nécessité d'actualiser cette loi pour se mettre au diapason de la dynamique que connaît le secteur agricole dans le pays. Les intervenants lors de cette rencontre, initiée en coordination avec la cour d'Illizi, le centre universitaire, et la direction des services agricoles (DSA), ont souligné l'importance de numériser le processus du dossier de de-

mande d'acquisition d'une surface agricole, la création de nouveaux périmètres agricoles par décision de wilaya, et le remplacement de la commission de la daïra chargée d'étudier les demandes de terres agricoles, par une autre commission technique qui prendra en charge cette mission, et qui sera chargée aussi d'approuver les demandes sur les terres agricoles. Il ont préconisé également que la superficie agricole accordée actuellement soit limitée de 1 à 20 hectares au maximum, et qui sera destinée uniquement aux jeunes, ainsi que de réduire le délai fixé pour achever l'opération de mise en valeur de

cinq (5) à deux (2) années. Les participants à cette rencontre ont suggéré aussi de remplacer l'accession à la propriété foncière agricole (APFA), par l'acquisition de la propriété foncière agricole.

Les recommandations de cette journée d'études incluaient également la nécessité de la révision de la loi concernant la partie ayant droit de résilier les contrats en cas de non-réalisation d'un projet de mise en valeur, et de confier cette prérogative à l'administration, dans l'objectif d'éviter les longs délais qui affectent la récupération des propriétés agricoles.

De nombreux responsables locaux

concernés par ce dossier, dont les chefs de daïras d'In Aménas, Debdeb et de Bordj Omar Dris ont pris part à cette rencontre par visioconférence, ainsi que des membres de l'appareil judiciaire. Des communications ont été présentées durant les travaux de cette journée d'étude organisée au siège du secrétariat général de la wilaya d'Ilizi, portant notamment sur les circonstances de la promulgation de cette loi et ses objectifs, les conditions d'acquisition de la propriété foncière, et les procédures d'acquisition des terres agricoles, ont indiqué les organisateurs.

BATNA
Un atelier pilote de formation au recyclage de tissus pour les femmes rurales

Un atelier pilote de formation des femmes rurales au recyclage de tissus a été lancé en marge du séminaire sur l'économie sociale et solidaire organisé samedi à l'Institut de formation et d'enseignement professionnels de Batna par l'association El Moustakbal pour le développement. Organisée conjointement avec la direction de la formation et de l'enseignement professionnels et autres acteurs dont l'Agence de développement social, l'initiative concernera au début des femmes rurales de la commune de Hidoussa avant d'être élargie à d'autres communes, a précisé Saada Berdjoudj, présidente de l'association. L'atelier s'inscrit dans le cadre de la formation qualifiante contractuelle intensive qui permettra d'initier les participantes aux principes de base des pratiques de recyclage des tissus, selon la même source qui a précisé que l'encadrement de cet atelier, qui s'étalera sur trois mois, est encadré par des enseignants du secteur de la formation professionnelle. Les participantes bénéficieront de l'accompagnement de l'association pour accéder à la matière première et à la commercialisation de leurs produits, selon Mme Berdjoudj qui a inscrit l'initiative dans le cadre de l'autonomisation financière des femmes rurales, à travers leur encouragement à produire et à contribuer au développement local. Placée sous le thème "l'économie sociale et solidaire, fondement du développement local durable", la rencontre a donné lieu à des interventions d'universitaires et cadres des secteurs concernés sur l'économie équitable et solidaire comme alternative de développement, "les fondements du développement local durable" et "modèles proposés d'économie sociale et de leadership social en Algérie à travers l'expérience de l'association El Moustakbal"

FÊTE DE L'OLIVIER À TIZI-OUZOU

L'oléiculture un atout économique et un héritage patrimonial à promouvoir

La fête de l'olivier "Rahva n'Tzemourt", ouverte samedi à la maison de la culture Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou a été l'occasion de rappeler l'importance de l'oléiculture en tant qu'atout économique à développer et comme héritage patrimonial à préserver.

C'est ce qu'a souligné le président de la Chambre nationale d'agriculture (CNA), M. Mohamed Yazid Hambli, présent à l'ouverture de la manifestation. Selon lui, la filière oléicole est appelée à jouer un rôle important dans l'économie nationale, sans omettre que l'oléiculture porte aussi des valeurs culturelles et patrimoniales ayant été pratiquées dans le pays depuis des millénaires, a-t-il observé. Ce même responsable a mis en avant le niveau atteint par les oléiculteurs et oléifacteurs de Tizi-Ouzou en la matière, notamment dans la production d'huile d'olive de qualité, vierge et vierge extra, récompensé (niveau) par des médailles d'or et autre consécration décrochées lors de concours internationaux. M. Hambli, présent à la cérémonie de coup d'envoi de "Rahva n'Tzemourt" aux côtés d'un représentant du ministère de l'Agriculture et d'autres responsables nationaux et locaux de la filière, entre autres, a aussi noté que Tizi-Ouzou est une wilaya pionnière dans le domaine de l'oléiculture et qu'elle est un exemple à suivre dans ce domaine. La manifestation qui se poursuivra jusqu'au 25 de ce mois et qui vise à promouvoir la filière oléicole, "est destinée à célébrer une richesse oléicole de la wilaya" et à rappeler que "Tizi-Ouzou est l'une des wilayas les plus reconnues pour sa contribution à la production nationale d'huile d'olive", a-t-on appris des responsables de la chambre d'agriculture de wilaya (CAW) organisatrice de la fête. Placée sous le slogan "l'arbre de mon climat à

moi, c'est l'olivier", reprenant ainsi l'intellectuel algérien, Mouloud Mammeri (extrait de sa lettre en réponse au romancier, poète et acteur français Jean Pélégri, qui lui demandait quel était son arbre préféré), la Fête de l'Olivier "se veut aussi un événement d'envergure destiné à célébrer une richesse emblématique de notre région : l'olivier et ses produits dérivés", selon le président de la CAW Hamid Saidani et le secrétaire général de ce même organisme, Tarik Benabdellaziz. Organisée en collaboration avec la Direction de la Culture et des Arts et la Direction des Services Agricoles, le fête est aussi une occasion de rappeler l'enracinement de l'activité oléicole

dans la wilaya où "coexistent le savoir-faire hérité des ancêtres et les techniques modernes de production, associés à un attachement profond de la population locale à l'olivier, assurant à Tizi-Ouzou une place prépondérante dans le paysage national et régional de l'oléiculture" ont ajouté les deux responsables. Animée par une trentaine d'exposants, la fête de l'olivier est une opportunité d'échanges entre les professionnels du secteur, les experts, les passionnés et le grand public, à travers des ateliers, des démonstrations et des conférences débats sur la thématique de l'oléiculture qui débiteront demain dimanche, selon le programme remis à la presse.

ALGER

Des élèves de la wilaya de Tougourt en visite pédagogique au siège de l'APN

Un groupe d'élèves de la wilaya de Tougourt a effectué, samedi, une visite pédagogique au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), indique un communiqué de la chambre basse du Parlement. "Dans le cadre de l'ouverture de l'APN sur les différents acteurs de la société, un groupe d'élèves du CEM Taher Benzaoui à Degaâ (wilaya de Tougourt), a effectué une visite pédagogique au siège de l'APN", précise le communiqué. Les élèves ont été accueillis par le député Ahmed Aboubakr qui leur a présenté un exposé exhaustif sur l'évolution de cette institution constitutionnelle, depuis son passage du système monocaméral au système bicaméral, ainsi que sur sa composante, ses missions et ses mécanismes de contrôle et leur classement par ordre de priorité, selon la même source. Après avoir sillonné les couloirs de l'APN, les élèves ont visité certains services administratifs et techniques, le siège de la commission des affaires juridiques et administratives et des libertés et la salle de conférence "Rabah Bitat". Au terme de la visite, des photos souvenirs ont été prises au niveau du hall de l'APN, conclut le communiqué.

OUARGLA

Adoption de la numérisation dans la gestion du concours de doctorat

La numérisation comme nouveau procédé de gestion des concours d'accès au doctorat a été adoptée cette saison universitaire (2024/2025) à l'Université Kasdi Merbah d'Ouargla (UKMO), a-t-on appris samedi du rectorat de cette institution universitaire. Ce procédé intervient en application des recommandations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique visant à conférer plus de transparence dans l'évaluation et la correction, en plus d'atteindre la qualité, d'aménager le temps et d'économiser l'énergie, a indiqué le recteur de l'université, Pr. Mohamed Tahar Hallilet, en marge de sa

supervision du concours de doctorat de langue anglaise à la faculté des lettres et langues. Cette nouvelle technologie a donné, dans sa première phase, de "bons résultats" à travers le système intégré "QR" permettant, aux responsables de la surveillance, de suivre les phases du concours, de l'inscription à la correction, a-t-il souligné. L'université d'Ouargla est l'une des institutions ayant adopté ce procédé, à la faveur des efforts d'experts et informaticiens œuvrant à mener de nouveaux procédés techniques modernes pour être au diapason des mutations que connaissent les institutions universitaires dans le monde développé, a

ajouté M. Hallilet. Cette session du concours de doctorat a été marquée également par la correction automatique des copies de candidats dans six spécialités de l'enseignement supérieur, grâce à cette technique de numérisation, a signalé le même responsable. Plusieurs encadreurs de ce concours, de l'université d'Ouargla et d'autres institutions, se sont félicités de cette opération numérique, qui constitue, ont-ils estimé, un grand pas dans la gestion qualitative de ce type de concours, susceptibles d'assurer la réussite de la numérisation du secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Pas moins de 106 postes de formation en doctorat, dans 19 spécialités, ont été ouverts cette saison à l'université d'Ouargla qui a enregistré la participation de près de 5.000 candidats issus de différentes universités du pays. De son côté, le doyen de la faculté des Lettres et Langues, Hocine Dahou, a fait savoir que 16 postes de formation de doctorat ont été ouverts en langue anglaise, en application de la stratégie de l'Etat portant généralisation de l'enseignement de la langue anglaise, et à l'effet de combler le déficit en encadrement au niveau des établissements pédagogiques, des institutions universitaires et autres entreprises.

PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT À BATNA

Un plan d'action renforce pour 2025

Une réunion de coordination dédiée à la préparation de la campagne de prévention et de lutte contre les incendies de forêts pour la saison 2025 s'est tenue, récemment, au siège de la wilaya de Batna. Cette rencontre a permis d'établir une feuille de route détaillée visant à optimiser la mobilisation des ressources et à renforcer l'efficacité des interventions. Le dispositif préventif repose sur un recensement complet des moyens humains et matériels disponibles, ainsi que sur l'intensification des patrouilles dans les

propriétés forestières publiques et aux abords des massifs forestiers, particulièrement durant les week-ends. Des mesures spécifiques ont été adoptées pour améliorer la préparation des moyens d'intervention aérienne, incluant le recours aux avions bombardiers d'eau en cas de nécessité. La coordination entre les services des forêts et la Protection civile constitue un axe majeur du plan d'action. Des instructions strictes ont été communiquées à l'ensemble des acteurs impliqués afin de renforcer les

mesures de vigilance et de maintenir un niveau d'alerte constant pour garantir une réactivité optimale en cas de départ de feu. Une vaste campagne de sensibilisation a été lancée auprès des populations riveraines, des agriculteurs et des apiculteurs pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de prévention des incendies. Les citoyens et les représentants de la société civile sont appelés à collaborer activement avec les services compétents en signalant immédiatement tout départ de feu. Les interventions de terrain seront renforcées

pour identifier les facteurs susceptibles de favoriser la propagation des incendies. L'interdiction formelle d'organiser des feux de camp ou d'introduire des véhicules dans les zones forestières protégées a été réitérée lors de cette réunion. Ce dispositif global combine ainsi prévention, surveillance active et mobilisation des moyens d'intervention. L'objectif est double : préserver le patrimoine forestier de la wilaya tout en assurant la sécurité des populations riveraines face aux risques d'incendie pendant la période estivale.

La hausse des taux peut déclencher une instabilité financière, compliquant la lutte contre

Les systèmes bancaires sont largement à l’abri de l’inflation, mais les facteurs de vulnérabilité de certaines banques pourraient conduire à des compromis entre la maîtrise de l’inflation et la protection de la stabilité financière.

Par Katharina Bergant , Mai Hakamada, Divya Kirti, Rui C. Mano

Avant la pandémie, les investisseurs s’inquiétaient des effets d’une faiblesse persistante de l’inflation et des taux d’intérêt sur les bénéfices des banques. Paradoxalement, ils se sont également inquiétés de la rentabilité des banques lorsque la réouverture post-COVID a fait grimper l’inflation et les taux d’intérêt des banques centrales. La faillite de la Silicon Valley Bank et d’autres prêteurs américains au début de l’année 2023 a semblé confirmer ces craintes. Nos nouveaux travaux de recherche sur la relation entre l’inflation et la rentabilité des banques nous aident à donner un sens à ces préoccupations. La plupart des banques sont largement à l’abri des variations de l’inflation – les expositions des revenus et des dépenses ont tendance à se compenser mutuellement. Toutefois, certaines banques sont très exposées à l’inflation, ce qui peut conduire à l’instabilité financière si la concentration des pertes entraîne une panique plus large dans le secteur bancaire. Alors que plusieurs grandes banques centrales réévaluent leur cadre de politique monétaire à la suite de la poussée inflationniste postpandémique, une meilleure compréhension des liens

entre inflation et rentabilité des banques peut permettre de concevoir de meilleurs cadres de politique monétaire. Nos résultats suggèrent que les banques centrales pourraient devoir tenir compte de la stabilité financière lorsqu’elles définissent leur politique de lutte contre l’inflation.

L’inflation compte

L’inflation a-t-elle une incidence sur la rentabilité des banques ? Cette question a reçu étonnamment peu d’attention. Nous y répondons en combinant les données du bilan et des revenus de plus de 6 600 banques de pays avancés et de pays émergents avec près de trois décennies de données économiques du FMI. La plupart des prêteurs semblent largement couverts contre l’inflation, car les revenus et les dépenses bancaires augmentent avec l’inflation, à des degrés similaires. Les revenus et les charges liés aux emprunts et aux prêts sont indirectement exposés à l’inflation, car ils réagissent principalement aux taux directeurs qui fluctuent en réponse à l’inflation. En revanche, les autres revenus et charges (revenus provenant d’activités bancaires non traditionnelles, de services, de salaires et de loyers) sont directement exposés aux variations de prix. Au niveau national, l’impact de l’inflation

sur les revenus et les dépenses bancaires varie considérablement d’un système bancaire à l’autre. L’évolution de l’inflation se répercute beaucoup plus rapidement sur les revenus et les dépenses dans certains pays que dans d’autres. Mais, encore une fois, comme les revenus et les dépenses augmentent avec l’inflation, à des degrés similaires, dans la plupart des pays, la plupart des systèmes bancaires semblent largement couverts contre l’inflation.

Expositions concentrées

Alors, l’inflation peut-elle constituer une source d’inquiétude ? Notre étude recense des facteurs de vulnérabilité précis : certaines banques sont particulièrement sensibles à l’inflation en raison de la différence de leur modèle de gestion des risques ou de leur modèle d’affaires. Celles qui constituent des valeurs aberrantes, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement, risquent de subir des pertes considérables lorsque l’inflation et les taux d’intérêt grimpent. Il est frappant de constater que 3 % des banques des pays avancés et 6 % des banques des pays émergents sont au moins aussi exposées à des taux d’intérêt élevés que la Silicon Valley Bank au début de sa faillite. Les banques des pays émergents semblent également plus exposées

directement à l’inflation, peut-être en raison d’une indexation plus généralisée des prix.

Implications pour les politiques publiques

Dans un contexte d’inflation élevée, le resserrement de la politique monétaire, bien que nécessaire, pourrait entraîner des pertes considérables pour les banques fortement exposées. Cela pourrait pousser les clients et les investisseurs à réévaluer les risques dans toutes les banques et potentiellement provoquer des paniques et une instabilité financière. Le renforcement de la réglementation et du contrôle prudentiels, le relèvement du niveau obligatoire de gestion des risques dans les banques, l’amélioration de la transparence et le recours aux évaluations granulaires de risques qui tiennent compte des facteurs clés mis en évidence par notre étude pour un large éventail de banques, contribueraient à endiguer systématiquement les expositions à l’inflation. Malgré ces améliorations, si les pertes subies par certaines banques laissent place à une contagion plus généralisée, les banques centrales devront peut-être trouver un équilibre entre hausse des taux pour enrayer l’inflation et possibilité d’instabilité financière.

Source : IMF Blog

Pénuries de produits stratégiques : anticipons les risques !

Par Ramzi Hammami et Imen Nouira, professeurs à Rennes School of Business.

Aujourd’hui, face à des tensions géopolitiques croissantes et à des risques de nouvelles ruptures d’approvisionnement, il devient crucial pour les pouvoirs publics de mettre en place des stratégies efficaces. La pénurie de masques au début de la pandémie de Covid 19 est restée gravée dans les esprits. Ces dernières années, des médicaments essentiels, notamment des antalgiques et des antibiotiques, ont manqué à l’appel. Les ruptures d’approvisionnement en semi-conducteurs ont mis l’industrie française sous tension. Dans une situation géopolitique de plus en plus tendue, qui incite l’Europe à se mobiliser et à se réarmer, la France n’est pas à l’abri de nouvelles pénuries. Le recours à des fournisseurs étrangers peut devenir incertain, des routes commerciales se retrouver complètement bloquées, les prix de biens essentiels soudain s’envoler. Pour prévenir de tels risques, les gouvernants ont intérêt à constituer des stocks pour les produits stratégiques. Ils peuvent aussi relocaliser certaines industries en signant des contrats avec des entreprises garantissant tout à la fois une pro-

duction locale et, en cas de crise, des prix stables et une priorité accordée à l’approvisionnement public. Ces deux politiques sont complémentaires, mais aussi très coûteuses dans une période où les finances publiques sont à la peine, c’est pourquoi il est indispensable de réfléchir très en amont -dès aujourd’hui ?- pour tenter d’optimiser les décisions et les dépenses. Quand faut-il constituer des stocks sur le sol national ? Pour quels produits, à quels niveaux, dans quels contextes ? Et dans quels cas faut-il plutôt développer la production locale ? Quels sont alors les niveaux de subvention acceptables ? Telles sont les questions auxquelles nos recherches ont tenté de répondre. Concernant le stockage, anticiper est un impératif majeur. Il est beaucoup plus judicieux d’accumuler des réserves en période calme, plutôt que de réagir à des catastrophes au moment où celles-ci provoquent des bulles spéculatives, où les biens nécessaires deviennent à la fois très rares et chers. C’est pourquoi mettre le sujet sur la table s’avère utile dès à présent, mais en réfléchissant d’emblée à la question de la gestion de ces stocks. De nombreux biens, à l’instar des masques sanitaires, dont on a tant manqué au début de la pandémie de Covid,

ne se conservent en effet pas sur le long terme. Les stocker à l’avance implique-t-il pour autant un gaspillage massif de ces produits, conservés des années par la puissance publique, puis jetés au rebut lorsqu’ils sont trop vieux ou -encore pire peut-être- gardés alors même qu’ils ne peuvent plus servir à rien ? Pour éviter ces situations que la France a malheureusement connues, nous recommandons aux pouvoirs publics d’inciter les fournisseurs, de manière contractuelle, à reprendre systématiquement après un temps déterminé les biens qu’ils ont mis à disposition, en les remplaçant alors par des produits neufs. On peut imaginer par exemple des stocks de masques, dont les plus anciens sont vendus aux hôpitaux un peu avant leur date de péremption, pour être remplacés à chaque fois par des masques neufs. Si un dispositif astucieux de ce type avait été en place, si la gestion des stocks avait été ainsi dynamisée en partenariat avec les hôpitaux, la France n’aurait pas jeté des millions de masques hors d’âge pour ensuite se trouver dépourvue face à la pandémie... De telles méthodes peuvent s’appliquer pour constituer des réserves d’autres biens essentiels, en minimisant à chaque fois les gaspillages grâce à des partenariats ad hoc, à la fois avec des fournis-

seurs et des utilisateurs potentiels. De la même manière, nos recherches peuvent contribuer à optimiser les investissements destinés à relocaliser les productions de biens stratégiques. Nos modélisations montrent qu’il s’agit en réalité d’un choix gagnant lorsque les événements que l’on craint présentent assez peu de risque de survenir et que leur durée prévisible est relativement courte. Demander à une entreprise nationale de s’engager à approvisionner les pouvoirs publics prioritairement et à tarifs constants, ne revient en effet pas trop cher si le risque apparaît comme modéré, car le coût d’opportunité d’un renoncement à une possible spéculation n’est pas trop élevé. En revanche, s’il y a un fort risque d’une explosion brutale et immédiate des prix internationaux ou d’une catastrophe potentiellement de longue durée comme une guerre, les entreprises risquent de faire payer très cher à l’État leur promesse de ne pas profiter de ces périodes troublées pour engranger de juteux bénéfices. Encore une fois, l’anticipation est indispensable en ce domaine pour sécuriser le pays tout en minimisant la dépense publique.

Source : La Tribune.fr

LORS DE L'ÉMISSION
DE SUKUK DE
FÉVRIER

L'Arabie saoudite lève
818 millions de dollars

L'Arabie saoudite a levé 3,07 milliards de riyals saoudiens (818 millions de dollars) grâce à son émission de sukuk en février, alors que le Royaume continue d'exploiter les marchés de la dette pour soutenir ses efforts de diversification économique. Cette dernière émission libellée en riyals, gérée par le Centre national de gestion de la dette, fait suite à une émission de 3,72 milliards de riyals en janvier. Le Royaume avait levé 11,59 milliards de riyals en décembre et 3,41 milliards de riyals en novembre, selon les données officielles. Le sukuk, un instrument de financement conforme à la charia, permet aux investisseurs de détenir une participation partielle dans les actifs de l'émetteur tout en respectant les principes de la finance islamique. L'Arabie saoudite est un acteur clé du marché mondial des sukuk, utilisant les ventes de dette pour financer des projets dans le cadre de son plan de transformation économique Vision 2030. Selon le Centre national de gestion de la dette, l'émission de février a été répartie en quatre tranches. La première, d'une valeur de 585 millions de riyals, arrivera à échéance en 2029, tandis que la deuxième, d'un montant de 1,70 milliard de riyals, arrivera à échéance en 2032. La troisième tranche, d'une valeur de 404 millions de riyals, expirera en 2036, et la dernière tranche, totalisant 376 millions de riyals, arrivera à échéance en 2039. L'Arabie saoudite devrait jouer un rôle de premier plan dans la dynamique des émissions de dettes et de sukuk au cours des deux prochaines années, a indiqué Fitch Ratings plus tôt ce mois-ci. L'agence a noté que les institutions financières et les entreprises saoudiennes se tournent de plus en plus vers les marchés internationaux de la dette pour diversifier leurs sources de financement. Un rapport distinct de Fitch prévoit que le marché de la dette en Arabie saoudite atteindra 500 milliards de dollars d'ici la fin de 2025, soutenu par un nombre croissant de projets d'infrastructure et de développement. Le Royaume devrait également dominer les échéances d'obligations et de sukuk dans la région du Golfe, avec des remboursements attendus totalisant 168 milliards de dollars entre 2025 et 2029, selon un rapport de décembre de Kamco Invest. La dette émise par le gouvernement représentera la plus grande part, avec des échéances estimées à 110,2 milliards de dollars sur cette période. Dans l'ensemble du Conseil de coopération du Golfe, le marché de la dette a dépassé le cap des 1 000 milliards de dollars d'émissions en circulation à la fin novembre, selon un autre rapport de Fitch. Par ailleurs, l'émission mondiale de sukuk devrait se situer entre 190 et 200 milliards de dollars en 2025, portée par l'activité sur des marchés clés comme l'Arabie saoudite et l'Indonésie, selon S&P Global. L'agence de notation a rapporté que les ventes mondiales de sukuk avaient totalisé 193,4 milliards de dollars en 2024, en légère baisse par rapport aux 197,8 milliards de dollars en 2023.

TUNISIE

La nouvelle loi sur les chèques fragilise l'économie

Une réforme a assoupli les sanctions en cas de chèque sans provision. Mais parallèlement, les banques ont renforcé leurs contrôles, limitant fortement l'usage de ce moyen de paiement auquel les consommateurs et les PME avaient largement recours.

Zied, 43 ans, consultant en communication installé avec son épouse dans la banlieue de Tunis, travaille à son compte et gère son budget avec rigueur. Mais depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les chèques, le 2 février, le voici privé de chéquier. Une difficulté au quotidien en Tunisie, où des milliers d'individus recourent à la monnaie scripturale pour échelonner leurs achats. Désormais, son usage est strictement encadré pour limiter les défauts de paiement. Jusqu'ici, acheter des biens coûteux comme des appareils électroménagers ou du mobilier était envisageable pour Zied et son épouse. Malgré leurs revenus relativement limités – en moyenne 2 500 dinars par mois (soit 750 euros) –, les chèques postdatés, encaissables au fil des mois, leur permettaient d'acquérir certains produits. « L'année dernière, c'est comme ça que j'ai pu acheter un téléphone et une télévision. C'était rapide et facile, il suffisait de remplir les chèques et

d'apporter les derniers relevés bancaires en magasin », relate Zied. Mais aujourd'hui, les choses se compliquent. Comment, par exemple, remplacer le réfrigérateur vieillissant ? En voie de disparition dans d'autres pays, le chèque n'est pas, en Tunisie, « un simple moyen de paiement mais une garantie, voire un crédit, car les utilisateurs engagent leur intégrité physique en risquant la prison », explique Mehdi Jemaa, expert-comptable membre de l'association Alert, qui sensibilise les Tunisiens aux questions économiques. L'ancienne législation exposait les émetteurs de chèques sans provision à des peines pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison par chèque rejeté. De quoi dissuader les mauvais payeurs. La réforme a assoupli ces sanctions : la prison est désormais exclue pour les chèques inférieurs à 5 000 dinars et la peine a été réduite à deux ans pour les montants plus élevés, avec un cumul maximal de dix ans de prison.

« Les banques ne jouent pas leur rôle »

Mais parallèlement, les banques ont renforcé leurs contrôles : chaque carnet de chèques est désormais soumis à un plafond d'émission et à une date limite d'encaissement déterminée en fonction des ressources du client. Une plate-forme en ligne permet aussi aux bénéficiaires de vérifier la solvabilité de l'émetteur avant d'accepter un chèque. Dans ce contexte, les commerçants qui s'appuyaient largement sur les paiements par chèques différés doivent revoir leurs pratiques. Certains proposent à leurs clients de leur envoyer tous les mois un commercial pour récupérer leur dû en liquide, d'autres proposent des prélèvements automatiques sur leur compte ou leur salaire. Mais ce service reste réservé aux personnes pouvant justifier d'un revenu fixe. Contactée par Le Monde, une enseignante confirme : « Pour payer par prélèvement, il faut soit un CDI, soit une pension de retraite validée par la banque. »

MAURITANIE

Première exportation du GNL depuis le champ Grande Tortue-Ahmeyime

Le ministre mauritanien de l'énergie et du pétrole, Mohamed Ould Khaled, a annoncé vendredi que la première cargaison de gaz naturel provenant du champ de Grande Tortue-Ahmeyime, situé entre la Mauritanie et le Sénégal, a été exportée samedi. « Avec cette étape historique, la Mauritanie entre dans le club des pays exportateurs de GNL », a déclaré

Ould Khaled dans une interview accordée à CNN. Il a ajouté que le projet représentait « une grande réussite pour la Mauritanie et le Sénégal, ainsi que pour leurs partenaires », à savoir BP et KosmosEnergy. Il a poursuivi en ces termes : « Nous sommes fiers de jeter les bases de ce projet : « Nous sommes fiers de jeter les bases

d'un important centre de GNL en Afrique de l'Ouest et l'étroite coopération entre la Mauritanie et le Sénégal a été le facteur décisif dans la réalisation de cette étape historique. Ould Khaled a mis l'accent sur le champ de Biralla, l'un des plus grands champs gaziers d'Afrique de l'Ouest. -l'un des plus grands champs gaziers de la région », en

déclarant qu'il «représente une réelle opportunité pour forger des partenariats et stimuler la production nationale de gaz, renforçant ainsi la position de la Mauritanie sur la carte mondiale de l'énergie». Le 31 décembre 2024, les gouvernements mauritanien et sénégalais ont annoncé l'ouverture du premier puits de gaz dans le champ de Grande Tortue-Ahmeyime.

L'AUTORITÉ DES ZONES FRANCHES ET LA GORD

Signature d'un partenariat en matière de développement durable

L'Autorité des Zones Franches du Qatar (QFZ) et l'Organisation du Golfe pour la Recherche et le Développement (GORD) ont signé un protocole d'accord visant à renforcer leur engagement en faveur du développement durable. La GORD a précisé, dans un communiqué rendu public aujourd'hui, que ce protocole d'accord a pour but d'accélérer l'adoption de pratiques de construction écologiques dans les zones franches du Qatar, en accord avec la Vision nationale du Qatar 2030, de manière à contribuer aux objectifs climatiques du pays. Le protocole d'accord a été signé par le président du conseil d'administration de la GORD, Dr. Yousef Alhorri, et le directeur général en charge du développement des zones franches à QFZ, Dr. Ali Al Khalifa, lors d'une cérémonie organisée au Parc d'innovation commerciale de la zone franche de Ras Bufontas, en présence de hauts responsables des deux institutions.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, la GORD et la QFZ collaboreront sur plusieurs initiatives clés, tout en s'efforçant de mettre en place des mesures globales de développement durable dans les zones franches. Ainsi, les deux organisations travailleront ensemble pour créer des stratégies et des cadres de développement durable intégrés, adaptés aux besoins spécifiques des zones franches. En outre, QFZ encouragera les entreprises opérant dans les zones franches à mettre en œuvre le système mondial d'évaluation de la durabilité (GSAS) pour leurs installations. Commentant la signature de ce protocole d'accord, le président du conseil d'administration de la GORD, Dr. Yousef Alhorri a déclaré : « Les zones franches sont des moteurs essentiels de la croissance économique, qui jouent un rôle crucial en attirant les investissements et en stimulant

l'innovation. Toutefois, une prospérité réelle et durable ne peut être atteinte qu'en intégrant la durabilité au cœur de ces centres économiques. Le protocole d'accord que nous avons conclu avec la QFZ représente un engagement commun, non seulement pour aider les entreprises à contribuer à la croissance économique du Qatar, mais aussi pour leur donner les moyens d'atteindre cette croissance d'une manière véritablement durable ». De son côté, le directeur général en charge du développement des zones franches à QFZ, Dr. Ali Al Khalifa, a déclaré : « Ce protocole d'accord signé avec la GORD est une étape importante vers la réalisation de notre vision, qui est de devenir l'une des zones franches les plus durables au monde. Offrir une infrastructure verte moderne n'est qu'une partie de l'équation ». Il a finalement ajouté : « Nous nous sommes engagés à intégrer la durabilité dans tous les aspects de nos activités ».

MARCHÉ DU PAIEMENT DIFFÉRÉ EN AFRIQUE

Croissance prévue de 14,8% à 10 milliards \$ d’ici 2030

La croissance du marché du paiement différé en Afrique découle essentiellement de l’intégration de cette alternative attrayante aux méthodes de paiement traditionnelles dans les plateformes de commerce électronique, et de son adoption croissante dans d’autres secteurs comme le financement des soins de santé et de l’éducation.

Le marché du paiement différé, plus connu sous son acronyme anglais BNPL (Buynow, paylater/Achetez maintenant, payez plus tard), devrait enregistrer un taux de croissance annuel moyen de 14,8 % en Afrique durant la période 2025-2030, pour atteindre une valeur d’environ 10,63 milliards de dollars à la fin de la décennie en cours, selon un rapport publié le 19 février 2025 par le cabinet d’étude de marché Research and Markets. Intitulé « AfricaBuyNowPayLater Business and Investment OpportunitiesDatabook », le rapport précise que ce marché a déjà connu un taux de croissance annuel moyen de 29,4 % au cours de la période 2021-2024, ce qui lui a permis d’atteindre une taille de 4,48 milliards de dollars à la fin de l’année écoulée. La croissance rapide du secteur est essentiellement tirée par l’intégration croissante des solutions BNPL dans les plateformes de commerce électronique qui cherchent à attirer plus de clients et à augmenter leurs chiffres d’affaires. Etant donné qu’elle permet d’étaler les paiements dans le temps, cette fonctionnalité a un impact sur les habitudes de consommation des Africains. D’autant plus qu’elle incite les consommateurs à acheter plus de produits ou des produits plus onéreux et de

meilleure qualité. En mai 2024, la filiale de Jumia au Nigeria s’est par exemple alliée aux entreprises locales Easybuy et CredPal pour offrir des options BNPL à ses clients, améliorant ainsi l’expérience de l’achat en ligne et permettant aux consommateurs d’effectuer des achats sans avoir à payer la totalité de la note immédiatement, tandis que le sud-africain Payflex a multiplié ces dernières années ses alliances avec des acteurs du commerce de détail en ligne et hors ligne.

Un mouvement de consolidation en vue

Plusieurs partenariats stratégiques noués entre des fournisseurs de services BNPL et des sociétés de paiement ont également permis d’améliorer l’accessibilité du paiement différé à travers le continent. En août 2023, le géant américain du paiement Mastercard s’est ainsi associé à la jeune pousse kényane LipaLater pour proposer des solutions BNPL au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et au Nigeria, dans le but d’améliorer l’inclusion financière. Le mode de paiement échelonné sans intérêt, qui permet d’éviter l’endettement traditionnel, a été par ailleurs adopté dans des secteurs autres que le commerce de détail, en réponse à la forte demande des consommateurs. Lipa-

Later a par exemple étendu ses opérations à de nombreux secteurs d’activité, y compris le financement des soins de santé et de l’éducation, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda. D’autres nouveaux entrants sur le marché ont également commencé à cibler des niches porteuses telles que l’éducation et le financement des petites et moyennes entreprises (PME), cherchant ainsi à se différencier par des services sur mesure. Alors que le marché africain du BNPL devient de plus en plus compétitif, le rapport souligne d’autre part que les acteurs régionaux et internationaux qui investissent dans la technologie, l’innovation et les partenariats seront mieux positionnés pour tirer parti des nouvelles opportunités offertes par le secteur. Dans ce cadre, les investissements dans l’intelligence artificielle (IA) pour améliorer l’évaluation du risque de crédit et la connaissance des clients représenteront un avantage compétitif de taille. A mesure que le marché mûrit, un mouvement de consolidation du marché par le biais des fusions-acquisitions pourrait avoir lieu entre les acteurs du secteur, soucieux de réaliser des économies d’échelle, dans un contexte marqué par une évolution rapide des cadres réglementaires.

GABON

Deux projets d’infrastructures bientôt lancés contre les délestages

Il y a quelques semaines, le gouvernement gabonais a renégocié à la baisse son contrat controversé avec la société turque Karpowership. Une initiative intervenue dans le contexte de délestages récurrents qui touchent la capitale Libreville. Au Gabon, le gouvernement a officialisé, jeudi 20 février, le « lancement immédiat » de la construction de la centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim et de la centrale thermique à gaz d’Owendo. L’initiative démarre en vertu d’un accord signé le même jour entre l’État et la Gabon Power Company (GPC). Selon les détails fournis par le gouvernement sur son site officiel, la construction de ces installations vise à « garantir une fourniture énergétique stable et continue ». Elle devrait également permettre de « réduire significativement les délestages ». Toujours dans ce but, au début du mois, le gouvernement du Gabon avait renégocié le contrat énergétique qui le liait à la société turque Karpowership. Le nouveau deal prévoit l’injection de 70 MW dans le réseau électrique national à partir de centrales électriques flottantes pour réduire les délestages qui affectent Libreville. Pour rappel, la centrale hydroélectrique de Ngoulmendjim devrait avoir une capacité installée de 83 MW pour un coût d’environ 419 millions de dollars (262,6 milliards de FCFA), selon le maître d’ouvrage du projet. Quant à la centrale thermique à gaz d’Owendo, d’une capacité de 120 MW, elle devrait coûter environ 123 millions de dollars (environ 77 milliards de FCFA).

KENYA

Un financement supplémentaire de BII pour les exploitants agricoles

Pionnière dans l’irrigation solaire pour les petits exploitants, SunCulture renforce son partenariat stratégique avec BII pour offrir de nouvelles opportunités aux exploitants agricoles et stimuler la croissance locale. British International Investment (BII)

a injecté 4 millions de dollars supplémentaires dans SunCulture, renforçant ainsi son engagement pour l’agriculture durable et l’accès à l’énergie propre au Kenya. L’annonce a été faite ce mercredi 19 février 2025. La start-up kényane est axée sur la fourniture de systèmes

d’irrigation à énergie solaire. Ce financement « soutiendra en outre un système innovant de financement du carbone, qui réduit les coûts initiaux de ces systèmes, les rendant ainsi plus accessibles financièrement à 16 000 petits exploitants agricoles au Kenya », indique BII.

Dans un contexte où les petits exploitants sont confrontés à des défis liés à l’accès à l’eau, en raison du changement climatique, plusieurs parmi eux ont recours à des pompes alimentées par des combustibles fossiles. L’initiative de SunCulture offre aux agriculteurs l’opportunité de

tripler leur productivité et de réduire leur consommation d’eau de 80%, tout en contribuant à la sécurité alimentaire du Kenya. En 2023, la BII a engagé 1,7 million de livres sterling (2,14 millions \$) dans l’entreprise ; ce qui lui a permis d’équiper 9000 agriculteurs.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE ET LA CORRUPTION EN AFRIQUE

La BAD s’associe à Interpol

Le Groupe de la Banque africaine de développement a franchi une étape importante dans sa lutte contre la corruption et la criminalité financière en signant aujourd’hui une lettre d’intention avec l’Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Le Groupe de la Banque est la première banque multilatérale de développement à établir une telle collaboration avec Interpol. La lettre d’intention a été signée mercredi 20 février 2025 par le président du Groupe de la Banque africaine de développement, Akinwumi Adesina et le secrétaire général d’Interpol, Valdecy Urquiza, qui s’est rendu au siège de la Banque à Abidjan. Ce partenariat renforcera la collaboration entre le Bureau de l’intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque africaine de développement et le Centre de lutte contre la criminalité financière et la corruption d’Interpol. Il sera axé sur le partage d’expertise, le renforcement des

capacités d’enquête et l’élaboration de mesures préventives contre les nouvelles menaces de criminalité financière, notamment la cybercriminalité, les mesures de lutte contre la corruption et le financement de la lutte contre le terrorisme. Cette initiative intervient alors que l’Afrique est confrontée à d’importants défis liés aux flux financiers illicites, estimés à près de 90 milliards de dollars par an, ce qui représente une perte de ressources qui pourraient être investies dans des besoins de développement essentiels, notamment dans les infrastructures d’approvisionnement d’eau et d’assainissement, de santé, d’alimentation et d’énergie. En tant qu’institution qui déploie environ 10 milliards de dollars par an dans le financement du développement, dont la majorité est consacrée à des projets gouvernementaux, le Groupe de la Banque africaine de développement apporte un éclairage crucial sur les flux financiers ré-

gionaux et les défis du développement, a déclaré M. Adesina. « Ce partenariat démontre notre engagement à protéger les ressources de développement et à veiller à ce qu’elles parviennent bien à leurs bénéficiaires », a déclaré M. Adesina. « En tant qu’institution financière la plus transparente au monde sur deux éditions consécutives [selon l’évaluation des portefeuilles souverains réalisée par Publish What You Fund], nous appliquons une tolérance zéro en matière de corruption et de financement du terrorisme. En unissant nos forces à celles d’Interpol, nous renforçons notre capacité à aider les pays africains à mettre en place des systèmes robustes de lutte contre le blanchiment d’argent et la criminalité financière. » Les progrès rapides de la technologie numérique ont également entraîné une augmentation des crimes financiers sur Internet. Selon l’évaluation de la fraude financière mondiale 2024 d’Interpol, les com-

promissions de courriels professionnels, les arnaques amoureuses, l’hameçonnage et autres fraudes en ligne constituent des menaces croissantes pour l’économie numérique de l’Afrique. « La corruption et la criminalité financière comptent parmi les plus grands obstacles au développement économique et social en Afrique et dans le monde. La nature évolutive de la criminalité financière, en particulier dans l’environnement numérique, nécessite des partenariats solides entre les forces de l’ordre et les institutions financières », a déclaré M. Urquiza, élu en novembre 2024 comme secrétaire général d’Interpol. « Le resserrement des relations entre Interpol et le Groupe de la Banque africaine de développement aidera les forces de l’ordre et les institutions financières en Afrique à lutter contre les menaces de plus en plus sophistiquées de la criminalité financière », a-t-il souligné.

ELLE A TERMINÉ EN FORTE BAISSSE

Wall Street chute, craintes sur l'état de l'économie américaine

La Bourse de New York a terminé en forte baisse vendredi, plombée par l'image d'une économie américaine en perte de vitesse et par le recul de certaines capitalisations géantes. Le Dow Jones a décroché de 1,69%, l'indice Nasdaq a plongé de 2,20% et l'indice élargi S&P 500 de 1,71%. "Un cocktail d'éléments pèse sur le marché" vendredi, a commenté auprès de l'AFP Tom Cahill, de Ventura Wealth Management, dont "certaines données inférieures aux attentes".

Le marché a notamment mal digéré l'estimation finale de l'Université du Michigan, selon laquelle la confiance des consommateurs s'est nettement dégradée en février, "en grande partie à cause de la crainte d'une augmentation imminente des prix" à cause du relèvement des droits de douane. L'indice évaluant cette confiance a reculé à 64,7 contre 71,7 en janvier, soit un repli de 10% sur un mois et de près de 16% sur un an. L'indice est donc encore plus bas que l'estimation préliminaire (67,8) dont la publication le 7 février avait déprimé les marchés, car bien en deçà des attentes. La publication de l'indice a lieu un jour après la publication des résultats de la chaîne américaine d'hypermarchés Walmart, qui a partagé des prévisions volontairement "prudentes", malgré des performances légèrement meilleures qu'attendu. L'enseigne est considérée par les marchés comme un indicateur des dépenses de consommation des ménages.

Toujours côté indicateurs, les chiffres des ventes de logements sont ressortis en baisse en janvier, et en deçà des attentes des analystes. Au début de l'année 2025, "on a pensé que la croissance pourrait ralentir, et on commence à voir une certaine déception dans les données économiques", a commenté M. Cahill. En outre, les acteurs du marché s'inquiètent de l'impact des licenciements de plusieurs milliers de fonctionnaires dans le cadre de la campagne de réduction des coûts de la Commission pour l'efficacité gouvernementale ou Doge, selon l'analyste. Sur le marché obligataire, le rendement des emprunts d'Etat américains à dix ans se détendait encore à 4,43% contre 4,51% la veille. La baisse des taux obligataires observée aujourd'hui "indique clairement des inquiétudes quant au ralentissement de la croissance", a noté M. Cahill. Côté entreprises, la place américaine a été fortement "minée" par les pertes de

UnitedHealth, deuxième pondération du Dow Jones, a observé dans une note Patrick O'Hare, de Briefing.com. L'assureur-santé a perdu 7,17% après la publication d'informations de presse faisant état de l'ouverture d'une enquête par le ministère de la Justice américaine sur ses protocoles de facturation liés au dispositif Medicare. Ailleurs à la cote, de la technologie à l'énergie, en passant par l'immobilier ou les banques, la grande majorité des secteurs a terminé dans le rouge, avec des pertes importantes pour certaines capitalisations géantes. Le géant des semi-conducteurs Nvidia a lâché 4,05%, tandis que Microsoft a perdu 1,90%, Amazon a reculé de 2,83%, Tesla de 4,68% et Alphabet de 2,71%. Les compagnies aériennes ont été dure-

ment touchées à l'image de Delta Air Lines (-5,88%) ou United Airlines (-6,44%). La plateforme d'échanges de cryptomonnaies Coinbase a perdu du terrain (-8,27%) après avoir annoncé vendredi que le gendarme boursier américain comptait abandonner les poursuites la visant, alors que Donald Trump affiche régulièrement son affection pour le secteur. L'autorité américaine des marchés financiers, la SEC, avait assigné en juin 2023 devant la justice civile la première plateforme d'échanges de cryptomonnaies des Etats-Unis, lui reprochant de ne pas s'être enregistrée auprès de lui en tant que plateforme d'échanges et intermédiaire de transactions en cryptomonnaies.

L'Europe clôt en ordre dispersé avant les élections allemandes

Les Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé vendredi, la prudence à l'approche des élections législatives anticipées en Allemagne n'ayant pu être que partiellement compensée par les derniers indicateurs macroéconomiques du continent européen et la hausse des actifs chinois. À Paris, le CAC 40 a terminé sur une hausse de 0,39% à 8.154,51 points. Le Footsie britannique a quant à lui clôturé en quasi-stabilité, affichant un recul de 0,04%, tandis que le Dax allemand a fini la séance sur une baisse de 0,23%. L'indice EuroStoxx 50 a clôturé en hausse de 0,19%, le FTSEurofirst 300 de 0,47% et le Stoxx 600 de 0,49%. Les marchés européens sont restés fébriles ce vendredi à deux jours des élections législatives anticipées en Allemagne, où les négociations en vue de la formation d'une coalition s'annoncent complexes. L'attention se fo-

calisera sur la capacité du futur gouvernement à réformer le "frein à l'endettement", qui impose une limite au déficit du pays. Côté géopolitique, la menace des droits de douane de Donald Trump pèse toujours sur le moral des investisseurs, qui tentent également d'évaluer les potentielles implications des négociations entre les Etats-Unis et la Russie au sujet d'un cessez-le-feu en Ukraine. Le CAC 40 a néanmoins pu rebondir quelque peu en cours de séance après la publication de résultats d'entreprise jugés encourageants et dans le sillage des actifs chinois, portés par la promesse d'Alibaba d'investir "agressivement" dans l'intelligence artificielle générative. Les investisseurs ont par ailleurs dû digérer la publication de plusieurs indicateurs macroéconomiques sur le continent européen, notamment les enquêtes PMI de S&P Global et HCOP.

COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN

بنك الجزائر BANK OF ALGERIA COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN Cours du : 20 Février 2025 Valeur : 24 Février 2025					
BASE	DEVISES			COURS ACHAT	COURS VENTE
1	USD	US DOLLAR		134.8151	134.8301
1	EUR	EURO		140.7200	140.7491
1	GBP	POUND STERLING		169.8351	169.8968
100	JPY	JAPANESE YEN		89.7212	89.7372
1	CNY	CHINESE YUAN		18.5435	18.5469
1	CHF	SWISS FRANC		149.3134	149.3962
1	CAD	CANADIAN DOLLAR		94.7667	94.7972
1	DKK	DANISH KRONE		18.8571	18.8605
1	SEK	SWEDISH KRONA		12.5999	12.6031
1	NOK	NORWEGIAN KRONE		12.1419	12.1566
1	AED	UAE DIRHAM		36.7024	36.7114
1	SAR	SAUDI RIYAL		35.9459	35.9518
1	KWD	KUWAITI DINAR		436.4361	436.6260
1	TND	TUNISIAN DINAR		42.1665	42.5903
1	MAD	MOROCCAN DIRHAM		13.5085	13.5100
1	LYD	LIBYAN DINAR		27.3797	27.5203
1	MRU	MAURITANIAN OUGUIYA		3.3874	3.3979
1	SDR	SPEC. DRA. RIGHTS		176.4660	176.4660

MALGRÉ UNE PETITE PROGRESSION CE VENDREDI

Le CAC 40 met fin à une série de six semaines de hausses

La Bourse de Paris achève cette semaine riche en publications d'entreprises en hausse, tractée par Air Liquide. En rythme hebdomadaire, le bilan est en revanche plus terne avec un CAC 40 qui rétrocède près de 0,3%, mettant un terme à une belle série de six semaines positives. La Bourse de Paris n'a pas cédé aux prises de bénéfices pour finir la semaine. Le CAC 40 a gagné 0,39% pour finir sa course à

8.154,51 points ce vendredi 21 février. L'indice parisien a été soutenu par Air Liquide qui a dévoilé des perspectives qui ont convaincu les opérateurs. Pour autant, le CAC 40 perd 0,29% en rythme hebdomadaire. La baisse de 1,17% essuyée mercredi a empêché l'indice de dette d'enchaîner une septième semaine positive. À Wall Street, l'humeur est beaucoup plus maussade, les inves-

tisseurs ont réagi négativement à une série d'indicateurs économiques décevants. La croissance dans le secteur privé américain a une nouvelle fois ralenti au mois de février. L'indice PMI composite, qui rassemble la production manufacturière et les services, est ressorti à 50,4, après 52,7 points en janvier, le rapprochant du seuil des 50 points, qui marque la frontière entre une expansion et une contraction de l'activité.

Aussi, le moral des consommateurs s'est nettement dégradé en février. L'indice de confiance de l'Université du Michigan a nettement fléchi à 64,7 ce mois-ci, contre 71,7 en janvier. À la clôture des marchés européens, le Dow Jones se replie de 0,80%, le S&P 500 cède pour sa part 0,5% quand le Nasdaq baisse de 0,7%. Les investisseurs ont aussi continué de surveiller l'évolution

du dossier ukrainien. "Les derniers propos du président américain attaquant Volodymyr Zelensky semblent avoir définitivement fermé la porte à un accord de paix 'équitable' et ordonné en Ukraine", commente Sebastian Paris Horvitz de LBPAM. À noter que le Dax à Francfort a reculé de 0,12%, les opérateurs optant pour la prudence avant les élections législatives qui se tiendront en Allemagne dimanche.

ETATS UNIS

Trump renforce les restrictions sur les investissements chinois

Donald Trump a signé un mémo visant à freiner les investissements chinois dans des secteurs stratégiques américains, dont la technologie et les infrastructures critiques, une initiative fermement dénoncée samedi par Pékin qui la juge "discriminatoire".

Ce mémo a pour objectif "de promouvoir les investissements étrangers tout en protégeant les intérêts de la sécurité nationale des États-Unis, en particulier contre les menaces posées par des adversaires étrangers telle que la Chine", a précisé vendredi soir la Maison-Blanche sur son site. L'administration américaine accuse Pékin d'"exploiter de plus en plus les ressources américaines pour développer et moderniser ses dispositifs militaires, de renseignement et autres appareils de sécurité". La Maison-Blanche accuse aussi "certains adversaires étrangers", dont la Chine, d'investir dans des entreprises américaines afin "d'obtenir des technologies de pointe et de la propriété intellectuelle". Le nouvel exécutif américain compte faire appel à la Commission aux investissements

étrangers aux États-Unis (CFIUS) afin "de restreindre les investissements chinois dans les secteurs stratégiques américains tels que la technologie, les infrastructures critiques, la santé, l'agriculture, l'énergie, les matières premières, et autres", ajoute la Maison-Blanche.

La Chine demande le "respect des lois de l'économie de marché"

Le CFIUS est un panel chargé d'évaluer les conséquences sur la sécurité nationale des États-Unis de rachats d'entreprises américaines par des groupes étrangers. "Cette façon de faire des États-Unis élargit abusivement le concept de sécurité nationale, est discriminatoire" et "portera gravement atteinte à la confiance des entreprises chinoises désirant investir aux États-Unis", a

dénoncé samedi un porte-parole du ministère chinois du Commerce. Dans un communiqué, il a exhorté Washington à "respecter les lois de l'économie de marché et à cesser de politiser et d'instrumentaliser les questions économiques et commerciales". "La Chine suivra de près l'évolution de la situation côté américain et prendra les mesures nécessaires pour défendre ses droits et intérêts légitimes", a-t-il conclu. Cette décision du président américain intervient à un moment de tensions commerciales entre les deux plus grandes économies du monde. Donald Trump a imposé début février 10% de droits de douane supplémentaires, en plus de ceux déjà existants, sur les produits en provenance de Chine, mais a estimé mercredi qu'un accord commercial avec Pékin était "possible".

EPARGNE

L'or continue de battre des records

Les cours du métal jaune sont soutenus par les achats massifs réalisés par les banques centrales des marchés émergents. Le métal jaune bat record sur record. A 2 906 dollars l'once le 11 février, l'or est en hausse de 44 % sur un an. Le parcours est encore plus brillant pour les investisseurs français grâce à un taux de change favorable : le lingot a ainsi atteint 90 990 euros le 11 février alors que, début 2024, il ne valait que 60 000 euros. « L'or reste bien orienté, car le principal moteur de la hausse de ces derniers mois fonctionne encore, explique Arnaud du Plessis, gérant du fonds CPR Invest Gold Mines chez CPRAM. Les banques centrales émergentes achètent plus de 1 000 tonnes d'or par an depuis 2022, contre 300 tonnes à 500 tonnes habituelle-

ment depuis 2010. » Les chiffres ne sont pas encore connus pour 2024, mais ils devraient être du même acabit. Et 66 % des banques centrales disent vouloir continuer leurs achats en 2025, d'après le gérant. « Cela traduit leur volonté de dédollariser l'économie mondiale et de diversifier leur risque de change : l'or est pour elles une alternative à l'investissement en obligations du Trésor américain », souligne M. du Plessis. Ces achats massifs soutiennent la hausse des cours, qui bénéficient par ailleurs de la réduction des taux directeurs américains, entamée en septembre 2024. Cette dernière est traditionnellement favorable à l'or : celui-ci ne procurant pas de rendement, cet inconvénient apparaît moins pénalisant lorsque les taux d'intérêt sont faibles. « Mais la Réserve fédérale a clairement indiqué qu'elle allait ralentir le

rythme », tempère Alexandre Baradez, responsable de l'analyse marché chez IG France.

« Fractionner son investissement »

De nouveaux records sont-ils en vue ? « L'or ne devrait pas franchir les 3 000 dollars à court terme, sauf en cas de stress géopolitique », ajoute Alexandre Baradez, qui anticipe une once entre 2 500 dollars et 2 800 dollars dans les prochaines semaines. L'or joue le rôle de valeur refuge en période de crise, ce qui justifie, à lui seul, sa présence dans une allocation d'actifs diversifiée. « Il est prudent de détenir entre 5 % et 10 % d'or pour sécuriser son patrimoine, en achetant progressivement pour profiter de points d'entrée favorables », observe Alessandro Soldati, fondateur de la plateforme

AUTREFOIS PROSPÈRE

Hong Kong peine aujourd'hui à combler ses déficits publics

Le territoire chinois, connu pour sa fiscalité avantageuse, a enregistré une série de déficits annuels de plus de 15 milliards d'euros sur trois des quatre dernières années. Singapour et Hong Kong ont toutes deux connu d'importants déficits en 2020. Mais contrairement au territoire chinois, la cité-État a depuis lors maîtrisé ses dépenses et dépassé ses objectifs budgétaires. Malgré sa traditionnelle réputation d'opulent centre financier, Hong Kong se retrouve confrontée à une situation budgétaire la plus difficile en trois décennies, avec des déficits difficiles à juguler alors que l'économie vacille. Le territoire chinois, connu pour sa fiscalité avantageuse, a enregistré une série de déficits annuels de plus de 15 milliards d'euros sur trois des quatre dernières années, sans toutefois atteindre les 252 milliards de dollars hongkongais (30,9 milliards d'euros) de l'exercice fiscal 2020-2021, en pleine pandémie de Covid-19. La dernière série de déficits à Hong Kong remontait à la période post-crise financière asiatique de la fin des années 1990. Avant de dévoiler son prochain budget mercredi, Paul Chan, le secrétaire aux Finances de la région administrative spéciale (RAS) de Chine, a déclaré être convaincu que Hong Kong renouera avec les excédents d'ici environ trois ans, à mesure que les dépenses publiques se stabiliseront. Mais pour Anthony Cheung, ancien secrétaire aux Transports et au Logement, la situation n'est « pas seulement due aux cycles économiques » provoqués par la pandémie de Covid-19 : « Si l'on compare Hong Kong à d'autres économies de la région, comme Singapour, ces dernières s'en sortent beaucoup mieux. »

PREMIER MOIS DE MANDAT DE DONALD TRUMP ?

Comment les marchés financiers ont-ils réagi

Les marchés mondiaux ont affiché des tendances nettes depuis l'investiture de Donald Trump. Euronews Business propose une analyse des principales tendances dans les classes d'actifs depuis son entrée en fonction. Un mois s'est écoulé depuis l'investiture de Donald Trump à la Maison Blanche. Le nouveau président des États-Unis a rapidement mis en œuvre les politiques qu'il avait promises, notamment en imposant des droits de douane considérables, en réduisant le nombre de fonctionnaires fédéraux et en entamant des pourparlers de paix dans la guerre en Ukraine. L'impact de ces politiques reste incertain, certaines tendances marquantes des marchés financiers reflètent la réaction des investisseurs aux prises de position de Donald Trump.

Un dollar américain en baisse

Le dollar américain s'est envolé après la victoire électorale de Donald Trump le 5 novembre dernier jusqu'à atteindre un sommet début janvier. Cependant, il a inversé sa tendance haussière depuis l'investiture du président américain le 20 janvier, l'indice du dollar (DXY) ayant reculé de 2,2 %, passant de plus de 109 à 107 à la clôture du marché le 19 février. Plusieurs facteurs ont contribué à l'affaiblissement du billet vert. Tout d'abord, les marchés avaient déjà intégré un dollar fort avant l'investiture du président, et des prises de bénéfices ont pu contribuer au repli. Deuxièmement, Donald Trump a reporté l'imposition de droits de douane au Mexique et au Canada, ainsi que la mise en place

de taxes réciproques aux partenaires commerciaux mondiaux. Bien qu'il ait également annoncé des prélèvements de 25 % sur l'acier et l'aluminium, éventuellement étendus aux constructeurs automobiles, aux puces électroniques et aux produits pharmaceutiques, ces droits d'importation n'entreront pas en vigueur avant avril. Le Premier ministre canadien Justin Trudeau s'adresse aux médias après l'imposition d'une série de tarifs douaniers américains contre le Canada, le samedi 1er février 2025. Le Premier ministre canadien Justin Trudeau s'adresse aux médias après l'imposition d'une série de tarifs douaniers américains contre le Canada, le samedi 1er février 2025. Justin Tang/The Canadian Press via AP Jusqu'à présent, le seul droit de douane

réellement appliqué est une taxe supplémentaire de 10 % sur la Chine, qui a donné lieu à des contre-mesures immédiates. En conséquence, les craintes d'une reprise immédiate de l'inflation se sont estompées, ce qui a entraîné un renversement de la tendance du dollar. Par ailleurs, les rendements des obligations d'État américaines ont également baissé depuis l'investiture de Donald Trump pour la même raison. Autre facteur clé : la Réserve fédérale américaine a annoncé qu'elle envisageait de ralentir la liquidation de son bilan en raison des limites imposées par le plafond de la dette. Cela suggère que la banque centrale est susceptible de maintenir des niveaux élevés de dette publique, ce qui pèsera sur les coûts d'emprunt et, par conséquent, affaiblira le dollar.

JAGUAR

Premier aperçu crédible de la future berline 100% électrique

En décembre dernier, le concept car avait fait le buzz sur la toile. La version de série attendue à l'automne de 2026 ne devrait pas passer inaperçue non plus. Voici son portrait en avant-première.

Cet immense coupé long de 5 mètres pour seulement 1,30 m sous la toise servira de manifeste esthétique aux futurs Jaguar qui prendront à compter de 2026 le virage de l'électrique tout en montant nettement en gamme en direction de Bentley, Rolls-Royce ou encore Maybach. En fin d'année, la marque au félin dévoilera de manière officielle sa toute première réalisation sur prise de série.

Mais avant cela, décortiquant dans les moindres détails les premières photos espion du véhicule de série encore sous camouflage dans l'illustrateur russe Nikita Chuicko armé de sa palette graphique et du logiciel de retouche d'image Photo-shop a cogité de manière très réaliste le véhicule qui a troqué sa silhouette de coupé contre celle d'une limousine à 4 portes.

Ce dernier, sous certains angles, notamment en raison de son épaisse custode contrastant avec son vitrage panoramique n'est pas sans évoquer la Saab 9-5. Souhaitons évidemment un destin plus favorable à la future limousine Jaguar.

En tout cas, à l'instar du concept, cette version de série interpelle, et c'est bien là le but : cibler une clientèle aisée en quête d'exclusivité et qui n'est pas adepte de la discrétion. Question style la calandre encadrée par de fins projecteurs est toujours de mise à l'avant. En revanche, à l'arrière, le bandeau lumineux couvre désormais les ailes et celui implanté au bas du bouclier du concept a été remonté. Des modifications qui répondent à la législation en matière d'éclairage et de sécurité. Par ailleurs, si le concept en était dépourvu, la voiture de série devrait bel et



bien disposer d'une lunette arrière et pas réduite à la taille d'une meurtrière.

Une lunette arrière et pas une meurtrière

Il est encore trop tôt pour bénéficier d'une fiche technique, toutefois, la marque a d'ores et déjà promis une autonomie de l'ordre de 770 km selon le cycle d'homologation européen WLTP et une recharge rapide, mais un plein d'électron réalisé prestement est désormais indispensable à ce niveau de gamme. La production de celle dont le nom n'est pas encore arrêté (Type 0, Type 1 ou encore I-Type sont dans la short-list) débutera au second semestre 2026.

Nostalgique des V10 ? Optez pour cette Gallardo plutôt que la nouvelle Temerario !

Lamborghini s'apprête à lancer la production de la nouvelle Temerario. Mais ceux qui préfèrent un V10 atmosphérique à un V8 hybride rechargeable peuvent toujours s'adresser à Tedson Motors pour l'Etna, un restomod basé sur la Gallardo.

Si le nombre de restomods basés sur la Porsche 911 est difficile à déterminer tant ils sont nombreux, Lamborghini commence à intéresser de plus en plus les spécialistes de ce genre automobile. Certes, la première qui nous vienne à l'esprit n'est autre que la Diablo d'Eccentrica Cars, mais même la Gallardo de 2005 a eu droit à sa "modernisation" : l'Etna. Un bolide qui s'adresse à ceux qui ne sont pas encore séduits par la nouvelle Temerario.

V10 et hauts régimes

Pour rappel, cette nouvelle Lamborghini Temerario fait l'impasse sur le V10 atmosphérique pour lui substituer un V8 biturbo hybride rechargeable qui combine son moteur thermique à trois moteurs électriques, pour une puissance totale de 920 ch. Le moteur V10



de l'Etna, conçu par la société croate Tedson Motors, ne peut rivaliser avec cette puissance. Mais le moteur de 5 litres (l'Etna est basée sur une Gallardo préfacelift, dans les modèles ultérieurs le V10 a une cylindrée de 5,2 litres) peut faire valoir d'autres atouts. Par exemple, le moteur, qui a été porté à 600 ch, tourne désormais jusqu'à 10.000 tr/min, ce qui permettrait au V10, qui pouvait

déjà se targuer d'une sonorité céleste, d'atteindre des notes encore plus élevées. On parle également d'une ligne d'échappement en titane. En revanche, vous ne pourrez pas passer à côté de la transmission E-Gear, la boîte de vitesses robotisée à simple embrayage tan décriée. Car Tedson Motors ne prendra pas en charge les modèles donneurs équipées d'une boîte

manuelle. Selon les Croates, elles sont trop rares et trop spéciales pour être transformées en Etna. Enfin, à l'exception de quelques modèles spéciaux, la Gallardo était d'office équipée de quatre roues motrices.

La fibre de carbone omniprésente

L'Etna accueille un kit de carrosserie entièrement en fibre de carbone qui donne à la Lamborghini Gallardo une allure contemporaine. Les ravages du temps ont eu peu d'impact sur l'attrait du design de base, mais les nouveaux éléments jettent un pont vers les créations spéciales Lambo d'aujourd'hui. Si l'on ne s'étendra pas sur les multiples ouïes de refroidissement, on se réjouira que les ailerons ne prennent pas des proportions trop radicales. L'utilisation généreuse de fibres de carbone réduit le poids de la Gallardo de pas moins de 200 kg (à environ 1,2 tonne), ce qui, avec le V10 renforcé, devrait permettre à l'Etna de dévorer l'asphalte beaucoup plus rapidement. Bien plus vite que les 4,3 s nécessaires à la Lamborghini de l'époque pour pas-

ser de 0 à 100 km/h. Il n'y a pas que l'apparence qui soit modernisée, Tedson Motors s'est également attaqué à la suspension. La voie est élargie de pas moins de 6 centimètres, tandis que la suspension à la définition plus sportive est confiée à JRZ Suspension. L'intérieur de l'Etna a également été modernisé, mais aucune image n'en témoigne pour l'instant.

Combien et à quel prix ?

Lamborghini a produit plus de 1400 exemplaires de la Gallardo, certes, mais la production prévue par Tedson Motors est remarquablement élevée : l'entreprise veut construire 77 exemplaires. En fonction des besoins personnels, le processus de conversion coûte 750.000 €, avec l'inconvénient non négligeable de devoir fournir sa propre voiture de départ. Comptez un an pour la transformer en un restomod utilisable.

Les 9 premiers exemplaires de l'Etna sont appelés Launch Edition Series et devraient être prêts à être livrés à l'automne 2026.

SELON LE FBI ET LA CISA

L'Europe imposera un passeport numérique des produits

Un rapport de sécurité conjoint entre le FBI et l'agence de cybersécurité américaine concernant le ransomware Ghost et les opérateurs malveillants qui l'exploite a été publié. De nombreuses entreprises et infrastructures critiques ont été visées depuis la Chine.



Le FBI et l'agence en cybersécurité américaine (CISA) ont publié un avis conjoint relatif aux opérations malveillantes menées depuis la Chine utilisant le ransomware Ghost. Les indicateurs de compromission (IOC) ainsi que les tactiques, techniques et procédures (TTP) associées ont été identifiés à l'occasion d'une enquête menée le mois dernier. Les cybergangs à la manoeuvre derrière ce rançongiciel ont débuté leurs attaques en 2021 en commençant par cibler des victimes dont les services d'accès à l'internet utilisaient des versions obsolètes de logiciels et de firmware. "Ce ciblage aveugle de réseaux présentant des vulnérabilités a conduit à la compromission d'entreprises dans plus de 70 pays, y compris en Chine [...] Les victimes touchées comprennent des infrastructures critiques, des écoles et des universités, des établissements de santé,

des réseaux gouvernementaux, des institutions religieuses, des entreprises technologiques et manufacturières, ainsi que de nombreuses petites et moyennes entreprises", peut-on lire dans le rapport de sécurité. "Les acteurs du groupe Ghost modifient les charges utiles exécutables de leurs ransomwares, changent d'extension pour les fichiers chiffrés, modifient le texte de la note de rançon et utilisent de nombreuses adresses électroniques de rançon, ce qui a conduit à une attribution variable de ce groupe au fil du temps. Les noms associés à ce groupe sont Ghost, Cring, Crypt3r, Phantom, Strike, Hello, Wickrme, HsHarada et Rapture", indiquent la CISA et le FBI.

Un mode opératoire bien rodé

Le vecteur d'attaque initial a consisté à exploiter plusieurs failles non corrigées

chez leurs victimes : Fortinet FortiOS (CVE-2018-13379), les serveurs exécutant Adobe ColdFusion (CVE2010-2861 et CVE-2009-3960), Microsoft SharePoint (CVE-2019-0604) et Microsoft Exchange (CVE2021-34473, CVE-2021-34523 et CVE-2021-31207 - communément appelé la chaîne d'attaque ProxyShell). Avant ensuite d'implanter Cobalt Strike, un outil de test d'intrusion populaire souvent détourné par les pirates pour les actions malveillantes, pour voler des jetons de processus fonctionnant dans le contexte de l'utilisateur SYSTEM à des fins d'usurpation pour accéder à des privilèges élevés, collecter des mots de passe, désactiver les antivirus... Des commandes PowerShell ont également été exécutées sur d'autres systèmes du réseau cible pour étendre les infections. "Les notes de rançon de Ghost affirment souvent que les données exfiltrées seront vendues si la rançon n'est pas payée. Cependant, les acteurs de Ghost n'exfiltrent pas fréquemment une quantité importante d'informations ou de fichiers, tels que des éléments de propriété intellectuelle ou des informations personnelles identifiables, qui pourraient causer un préjudice important aux victimes en cas de fuite", indique le rapport. "Les acteurs de Ghost utilisent Cring.exe, Ghost.exe, ElysiumO.exe et Locker.exe, qui sont tous des exécutables de ransomware partageant des fonctionnalités similaires. Les variantes de Ghost peuvent être utilisées pour chiffrées des répertoires spécifiques ou l'ensemble du stockage du système. La nature de l'opérabilité des exécutables est basée sur les arguments de la ligne de commande utilisés lors de l'exécution du fichier du ransomware."

Des mesures d'atténuation à suivre

En plus de lister les IOC et les TTP associées à Ghost, la CISA et le FBI proposent une liste de mesures à suivre pour limiter les risques de compromission, pouvant d'ailleurs très bien s'appliquer à d'autres types de menaces. A savoir :

- Maintenir des sauvegardes régulières du système ;
- Patcher les vulnérabilités connues ;
- Segmenter les réseaux ;
- Exiger un MFA résistant au phishing pour l'accès à tous les comptes privilégiés et aux comptes de services de messagerie ;
- Former les utilisateurs à reconnaître les tentatives de phishing ;
- Surveiller l'utilisation non autorisée de PowerShell ;
- Mettre en œuvre le principe du moindre privilège lors de l'octroi des autorisations ;
- Mettre en place des listes d'autorisation pour les applications, les scripts et le trafic réseau afin d'empêcher l'exécution et l'accès non autorisés ;
- Identifier, alerter et enquêter sur les activités anormales du réseau ;
- Lister l'exposition des services en désactivant les ports inutilisés tels que RDP 3398, FTP 21 et SMB 445, et en restreignant l'accès aux services essentiels par le biais de VPN ou de pare-feu configurés de manière sécurisée ;
- Renforcer la sécurité du courrier électronique en mettant en œuvre un filtrage avancé, en bloquant les pièces jointes malveillantes et en activant DMARC, DKIM et SPF pour empêcher l'usurpation d'identité.

Brèves

La FTC enquête sur la censure en ligne

La Commission fédérale américaine du commerce cherche enquête sur les actions des plateformes technologiques visant à bannir des utilisateurs et dont les pratiques peuvent s'apparenter à de la censure et d'enfreindre la loi. « La censure exercée par les plateformes technologiques n'est pas seulement anti-américaine, elle est potentiellement illégale », explique la FTC. « Les entreprises technologiques peuvent employer des procédures internes confuses ou imprévisibles qui coupent l'accès aux utilisateurs, parfois sans qu'il

soit possible de faire appel de la décision. Ces mesures prises par les plateformes technologiques peuvent nuire aux consommateurs, affecter la concurrence, résulter d'un manque de concurrence ou être le produit d'un comportement anticoncurrentiel. »

OpenAI atteint 400 millions d'utilisateurs par semaine

La concurrence sur le marché des LLM et des assistants GenAI a beau monter en puissance, l'éditeur de ChatGPT ne semble pas être affecté par la situation. En février, la société a en effet dépassé le cap des 400 millions d'utilisateurs par

semaine, en hausse de 33 % par rapport aux 300 millions enregistrés en décembre 2024. « Nous bénéficions de nombreux avantages et avons le vent en poupe dû à l'adoption organique par les consommateurs, qui connaissent déjà le produit », a expliqué Brad Lightcap, directeur des opérations d'OpenAI à CNBC. « La croissance est vraiment saine, sur une bonne courbe. »

HP stoppe son attente téléphonique à rallonge

Marche-arrière toute pour le fournisseur américain de PC et d'imprimantes qui avait annoncé ce jeudi allonger de 15mn

le temps d'attente de ses clients contactant son support par téléphone. Son objectif était de les dissuader d'appeler pour les pousser plutôt vers ses canaux d'aide en ligne mais il a donc fait volt-face. « D'après les premières réactions, nous savons qu'il est primordial de parler à des agents du service clientèle en direct et dans des délais raisonnables. Par conséquent, nous continuerons à donner la priorité à l'accès rapide à l'assistance téléphonique en direct afin de garantir une expérience client exceptionnelle. » Si l'initiative du fournisseur apparaissait pour le moins surprenante, il n'a cependant pas attendu longtemps... pour réagir.

Mots fléchés

Elles contemplent un événement Particulièrement		Resserrée entre des versants abrupts	Préfecture du Calvados	Attache		Aiguillons Conte court		Choquait		Lettre grecque Lettres pieuses		Il peut-être de paille	
												Enceinte de Philippe Auguste (tour)	
Tante de Bambi				Prénom anglais				Crevant					
Distinction													
								Ville la plus peuplée de la Belgique		Figure de forme elliptique	Trou normand		
											Mot de peste		
Ecorce pulvérisée Arme traditionnelle au Japon				Plantes potagères		Petites tartes au fromage blanc au XV siècle Ile française							Dieu celté
			Armée de l'air										
			Fleuve côtier										
Empereur					Convoite						Einstei-nium		
Succédané					Parc pour animaux						Exécutés		
						Manche sportive							
						Pubère				Finesse des formes		Sèche	
Id est													
Retour impossible			Atome				Ville de carnaval		Transpirés				
									Égouttoir				
			Couloirs d'un navire										On connaît sa cordillère
			Sésame										
Insono-risation		Sur une plaque suisse Elle a de gros membres			Bismuth			Humilia					
					Bagnole			Sodium					
									Unités pour bois		Unique		
											Nouveau congé		
Démon-s-tratif	Pas de porte						Prénom féminin						
	Partie terminale d'une tige						Alguazils						
			Beaucoup					Allai-tement					
			Nacrés					Note de musique					
Tire un liquide						Sous-préfecture du Finistère							
Arrogant						Possessif						Afficher	
				Religieuses	Inter-médiaire						Période probatoire		Dépar-tement français
Arrêt de la circulation sanguine	Occupé	Petit vêtement de pluie						L'Estonie Ville sarthoise connue pour ses volailles					
		Confidents											
					Chlorures de sodium					Amoncel-lement			
					Fille de Cadmos					Peinture murale			
Abrasif													
Parfument avec une plante aromatique						Monoxyde de soufre			Harcelé				
						Pronom personnel							
							Utilisateur						
Va avec les coutumes			Jeu d'équipe très ancien						Administre				

Trois morts emportés par les crues d'un Oued à Hammam Bouhadjar

Les équipes de la Protection civile ont repêché, dimanche, les corps de trois personnes emportées par les inondations causées par les crues de l'Oued "Ababsa", dans la commune de Hammam Bouhadjar (Aïn Temouchent), selon les mêmes services. 'accident est survenu après qu'un véhicule transportant trois personnes ait été emporté par les crues dans le lit de Oued Ababsa, dont le niveau d'eau a augmenté en raison des pluies abondantes enregistrées, dans la nuit de samedi à dimanche, a précisé la même source. Les corps des trois victimes ont été retrouvés dans la localité appelée "Rouaïssa" (commune de Hammam Bouhadjar), après une vaste opération de recherche menée par les services de la Protection civile.

Les Enjeux

Quotidien national de l'économie

Eco

Lundi 24 février 2025 <http://www.lesenjeuxeco.dz>



CONSACRÉE À L'EXAMEN DE PLUSIEURS DOSSIERS

Tebboune préside une réunion du Conseil des ministres

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, préside, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à des exposés portant notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route visant à réduire les délais d'attente des navires en rade, la généralisation du réseau de fibre optique et la consommation intérieure d'hydrocarbures, indique un communiqué de la Présidence de la République. "Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, préside, en ce moment, une réunion du Conseil des ministres consacrée à des exposés portant notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route visant à réduire les délais d'attente des navires en rade et de traitement des marchandises à l'importation, le suivi du programme de généralisation du réseau de fibre optique et l'évolution de la consommation intérieure de gaz et de produits pétroliers", lit-on dans le communiqué de la Présidence de la République.

STATION DE DESSALEMENT D'EAU DE MER DE TIGHREMT (BEJAIA)

La phase expérimentale lancée

Sonatrach a annoncé hier le début de la phase d'écoulement expérimental de l'eau à la station de dessalement d'eau de mer de Tighremt, dans la wilaya de Bejaïa. Cette étape marque le premier pas vers l'exploitation de la station et son intégration dans une phase d'essai technique complet, en préparation pour diriger les premières quantités d'eau dessalée vers le réseau de distribution, indique le groupe dans un communiqué. Une fois pleinement opérationnelle, l'usine de dessalement d'eau de mer de Bejaïa contribuera à renforcer les capacités d'approvisionnement en eau potable pour la population de la wilaya. Sa capacité de production sera de 300 000 mètres cubes par jour, permettant ainsi de satisfaire les besoins d'environ 3 millions d'habitants. Rappelons que ce projet est supervisé par la société algérienne de l'énergie, filiale du groupe Sonatrach, et réalisé par la société nationale des canalisations, filiale de Sonatrach. L'usine de dessalement d'eau de mer de Bejaïa fait partie des projets stratégiques initiés par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans le cadre du programme complémentaire pour renforcer la sécurité hydrique en Algérie. Ce programme comprend la construction de cinq usines principales de dessalement d'eau de mer, chacune ayant une capacité de production de 300 000 mètres cubes par jour.

PRISE EN CHARGE DES MALADIES RARES

L'engagement de l'Etat souligné

L'engagement de l'Etat dans la prise en charge des maladies rares, à travers notamment la mise en place d'un Plan national dédié à ce type de pathologies, a été mis en avant, dimanche à Alger, lors d'une journée de formation médicale continue (FMC), organisée à l'occasion de la Journée internationale des maladies rares. "L'Etat est très engagé dans la prise en charge des maladies rares pour laquelle il a consenti beaucoup d'efforts financiers", a souligné Pr Mahboubia Berrah, du service de Médecine interne du CHU "Issad Hassani" de Beni-Messous, relevant que "tous les malades diagnostiqués sont suivis au niveau des structures de santé publiques et privées du pays". Outre l'aspect financier, elle a rappelé la mise en place d'un Plan national dédié à ce type de pathologies, lequel a consacré la création d'un Registre national spécifique à celles-ci, dont le nombre répertorié est passé "de 28 maladies rares en 2013 à 113 en 2023". "Ce Registre permet également d'identifier les laboratoires publics et privés, ainsi que les centres de proximité assurant le diagnostic et le suivi thérapeutique des malades. De même que les laboratoires chargés de la génétique, tout en prévoyant la mise en place de centres de référence nationaux



adaptés aux maladies rares", a ajouté la spécialiste. S'agissant de la thématique de la formation, elle a indiqué qu'elle est dédiée aux pathologies rares héréditaires du métabolisme, telles que les maladies de Gaucher, Fabry, la Bêta thalassémie, et s'adresse aux étudiants, médecins généralistes et spécialistes, étant donné que ces affections touchent divers organes humains. Rappelant que plus de 8000 maladies rares ont été identifiées à ce jour, Pr Berrah a précisé que "d'autres pathologies

sont régulièrement découvertes et que, grâce aux progrès technologiques, notamment l'intelligence artificielle (IA), leur diagnostic et prise en charge seront moins complexes à l'avenir". Parce que ces pathologies sont d'origine génétique pour beaucoup d'entre elles, la spécialiste a recommandé aux personnes "ayant des antécédents familiaux de ne pas hésiter à consulter un médecin et, pour ceux désirant contracter des mariages consanguins, prendre au préalable son avis".

REVALORISATION DES PENSIONS DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS-DROIT

Le ministère veillera à mettre en place les mécanismes nécessaires

Le ministère des Moudjahidine et des Ayants-droit veillera à mettre en place les mécanismes nécessaires pour l'application de la décision relative à l'augmentation des pensions des Moudjahidine et des Ayants-droit, a indiqué, samedi, un communiqué du ministère. "La décision de la revalorisation des pensions des Moudjahidine et des Ayants-droit des Chouhada et des Moudjahidine, des victimes civiles et des victimes des mines antipersonnel ainsi que de leurs ayants-droits, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme

du secteur en matière de prise en charge des Moudjahidine et des Ayants-droit et de la concrétisation du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans son volet relatif à la promotion sociale de la catégorie des Moudjahidine et des Ayants-droit, en reconnaissance de leurs sacrifices durant la Révolution de libération nationale", a précisé le communiqué. "La réalisation de cet acquis social vient en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et découle de l'attention

particulière qu'il porte à cette catégorie", selon le communiqué, ajoutant que le ministère "veillera à mettre en place les mécanismes nécessaires pour la concrétisation de cette décision portant augmentation des pensions des Moudjahidine et des Ayants-droit, en coordination avec les parties concernées". "La revalorisation des pensions des Moudjahidine et des Ayants-droit, n'ayant pas fait l'objet de révision depuis plus de 13 ans, intervient en application de l'article 80 de la Constitution stipulant que «l'Etat garantit le respect des

symboles de la Révolution, la mémoire des Chouhada et la dignité de leurs ayants-droit et des moudjahidine»,", étant des éléments fondamentaux de la mémoire nationale, souligne la même source. "En application du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droits s'engage à poursuivre les efforts pour garantir une prise en charge optimale des Moudjahidine et des Ayants-droit, tout en veillant à la préservation de la mémoire nationale".

SUITE À SON ÉLECTION À LA VICE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UA

Le président du PAP félicite l'Algérie

Le président du Parlement panafricain (PAP), M. Fortune Charumbira, a félicité l'Algérie après l'élection de Mme Selma Malika Haddadi en tant que vice-présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), lors de la 38e session ordinaire du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, tenue récemment à Addis-Abeba (Ethiopie), indique dimanche un communiqué du Conseil de la nation. "Une réunion du bureau du PAP, élargi aux bureaux des commissions permanentes et des groupes géopolitiques,

s'est tenue, samedi 22 février 2025, au siège du PAP à Midrand (Afrique du Sud) pour arrêter le programme d'action des commissions et de la session plénière du PAP, ainsi que le projet de budget pour l'exercice 2025", précise le communiqué. Dans son allocution d'ouverture de la réunion, le président du PAP, M. Charumbira, "a félicité l'Algérie après le succès obtenu lors de la 38e session ordinaire du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), suite à l'élection de Mme Selma Malika Haddadi

en tant que vice-présidente de la Commission de l'UA", ajoute-t-on de même source. Il a également salué le rôle de l'Algérie dans "la mobilisation du soutien matériel pour les organes de l'UA, sous la direction éclairée du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune". Le PAP organise sa session sous le slogan de l'UA pour l'année 2025 "La justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations", et ce du 18 au 28 février à Midrand (Afrique du Sud), selon la même source.